

LE VENT DES BANCELS

Novembre 2001

N°52

VIVRE EN CÉVENNE À

SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Prix de vente au

dans l'œil du
cyclone ●●●●●●●●

Vimbouches

souffle sauvage ●●

Gros gibier:
les dégâts
continuent !

vent des Crêtes ●●

Plan
d'Environne-
ment Paysager



bise-art, blizart

●●●●●●●●●●

Jean-Marc

DUGAS

..photographe ou partageur d'images ?

Sommaire

plume au vent

4- Courrier des lecteurs.

brise municipale

5- Etienne Passebois: St Frézal sur le pavois...
Marie-Jeanne Dubois: Faire face à l'horreur.

vent des Crêtes

6- Plan d'Environnement Paysager.

souffle sauvage

9- Gros gibier: les dégâts continuent.

dans l'œil du cyclone

12- Vimbouches.



au vent de la découverte

17- Descente du Gardon.

bise-art, blizart

18- Jean-Marc Dugas,
photographe...

l'air de rien

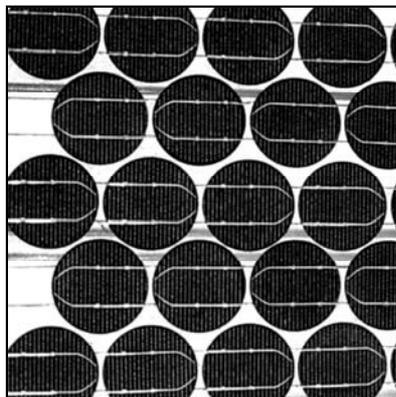
22- Coup d'œil sur la
chaux.

24- Pierres qui roulent...

Terrasses toujours...

26- Tu es branché ?

Fonctionne au solaire !



Crédit photo:

Mme

Michonneau

page 13.

Myriam

Sivignon

pages 15-16.

David

Chapelon

page 17.

Jean-Marc

Dugas

pages 1-18-

19-20-21-

44.

Roland

Mousquès

pages 19-22-

23.

Pierrette

Coudert et

Eric Tamisier

24-25.

31- Les [néga] watts
de demain.

Muses au vent

32- "L'ami des
araignées".

Regain de souffle

34- Compte-rendu de
l'A.G. du 11 octobre
2001.

vent de folie

35- Inf'OGM.

ah, lisez !

36- Action - Mots croisés
tempête de délibérations

38- Conseils municipaux
en coup de vent

42- Brèves et revue de presse

LE
VENT
DES
BANCELS
VIVRE EN CÉVENNE À SAINT ANDEOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de
St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling,
Thomas Brasseur, Mathias
Brossard, Pierrette Coudert,
Marie-Jeanne Dubois,
Ghislaine Guignier, Jacques
et Julie Hugon, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et
Christian Mestre, Roland
Mousquès, Eric Tamisier,
Etienne Passebois, Jean-
Michel Vandersteen, Alain
Ventura .

Ont également participé à ce
numéro: Hervé Goldfarb,
Marie-Christine Lieber,
Claude Castelain.

Imprimerie: Mairie de Saint
Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée
gratuitement aux administrés
de St Andéol de Clerguémort
et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents
permanents de Saint Maurice
de Ventalon à leur domicile
sur les trois communes. Pour
un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

5 euros/ n°

Abonnement à l'année

(4 n°s): 16 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de
"Mairie de St Frézal de
Ventalon", et adressés à
Mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

Le PAF dans le pif ...

Un jour d'orage, j'ai cassé la télé. On m'a dit : "tu aurais pu l'offrir à un ami !"; mais c'est à son pire ennemi que l'on offre la machine à décerveler.

Et puis quand la télé vous rend dingue il faut réagir! Les premiers jours sans, je me suis sentie libérée - vraiment une grande liberté - libérée de chaînes invisibles. Après quelques semaines le manque est apparu: c'est terrible une envie terrifiante de voir des images, je vais craquer une seule idée obsédante s'impose: il faut racheter une télé!

Heureusement ce n'est pas très simple d'avoir immédiatement l'objet de son désir, alors on résiste !

Voilà: résister, pour moi, c'est à la télé!

Donc le temps passe, le manque aussi, plus lointain par intermittence; quand passe un bon film je dis dommage ça me chatouille - tiens c'était sur Planète de toute façon je n'aurais pas eu la chaîne, une bonne émission sur Arté, quoi! à minuit et bien tant mieux je me coucherai de bonne heure avec un bon livre. Que faites-vous ce soir ? Je lis le Vent des Bancels. J'écoute mes enfants, car bien sûr avant, du temps de la fameuse machine, je leur disais: "taisez-vous, je n'ai pas le temps, dépêchez-vous l'émission va commencer, ah non on ne sort pas c'est le jour de...". Au début je ne savais que faire de mes soirées, maintenant elles sont pleines d'enfants, de rencontres, de livres etc... Je me sens bien car je ne dialogue plus seule devant la machine infernale.

Ce qui a été décisif, c'est la publicité, j'en avais trop dans la tête, il fallait que cela sorte alors j'ai deviné comme une révolte en moi, qui m'indiquait que tout cela était de la propagande de cette fameuse société marchande qui m'éloigne des autres; cette machine qui vous inonde d'informations mais nous sous-informe de tout, qui nous coupe des activités créatives, nous sommes "sa chose", qui vous berce d'illusions d'un monde sous-vide, comblé d'une assurance protectrice de pouvoir se passer des autres.

"L'orage a obscurci la petite fenêtre et l'arc-en-ciel a illuminé l'horizon". ■

Catherine HELING

plume au vent



Privilège...

**Lecteurs,
vous avez
la parole...**

**Nous
ne voulons
pas être
seuls à
"faire"
cette
publication.
Faites nous
part de vos
réactions,
de vos
émotions,
de vos
points de
vue...
Cet espace
est le
vôtre...**

Si la prochaine tarification de l'eau de Saint Maurice - bien que conforme, par son caractère dissuasif à l'esprit d'économie des écologistes - ne semble pas favorable, en effet, telle qu'elle est décrite, aux résidents permanents, qualifier - avec quelle agressivité - les résidents temporaires de privilégiés, m'apparaît tout à fait excessif (cf. le Vent des Bancelles n° 50).

En revanche j'accepte que me soit reproché le privilège d'avoir travaillé pendant près de quarante ans, assidûment et utilement ; d'en avoir recueilli les ressources suffisantes pour m'offrir chaque année, sans complexe, quatre semaines de vacances, loin de ma résidence principale ; et de payer beaucoup d'impôts pour participer activement à la politique d'assistanat systématique pratiquée sans vergogne dans notre pays.

Je revendique le privilège de revenir, quand il me plaît, dans les Cévennes où ma famille a vécu pendant de nombreuses générations et qui m'ont vu naître, alors que les résidents permanents de Saint Maurice, pour la plupart, ne s'y sont implantés qu'au fil des trente dernières années, avec la nostalgie d'événements qu'ils n'ont pas toujours connus et dont ils n'ont pas nécessairement compris le sens, confondant souvent le formidable espoir libertaire - Ô combien utopique - né sur les barricades de la rue Gay Lussac, un soir de mai 1968, et la récupération alimentaire et politicienne qui en a été faite quelques semaines plus tard. Je me réjouis enfin du privilège rare d'habiter pendant quelques semaines, à Saint Maurice, dans une maison coquette, propre et fleurie, qui démontre que l'écologie bien comprise - et qui pourrait être ainsi mieux admise - commence littéralement sur le pas de sa propre porte.

[Méga] news

Félicitations pour votre rubrique "La maison des [néga]watts du Vent des Bancelles. Une remarque... (constructive !)... concernant le bilan (N°51 du Vent des Bancelles): "La climatisation est inutile"... Oui, bien sûr et en particulier en Lozère... Par contre je crois beaucoup au **froid solaire** en particulier pour les pays du Sud. Quelques installations expérimentales pour la conservation des aliments existent en France et en Afrique. Avec mes meilleurs sentiments.

■
Michel ROUQUETTE

■
Pierre ALESI

.....brise municipale

Etienne Passebois: St Frézal sur le pavois...



Ce mercredi 10 octobre, M. le Préfet de la Lozère et M. le Sous-Préfet de Florac nous ont honorés de leur visite.

Il fait magnifiquement beau.

C'est à croire que le ciel a voulu être de la partie car il contraste avec la grisaille, le brouillard et la pluie des quelques jours précédents.

Court tour de commune avec évidemment un passage obligé à l'ancienne gare et une présentation de la voie et des ouvrages: tunnel, pont; qui ne sont pas près de s'écrouler; panorama sur les hameaux vus d'en haut et depuis la route de Leyris, vues sur l'école des Abrits et sur le hameau de l'Ayrolle parfaitement intégré dans le paysage et peut-on le dire, tout aussi cévenol que nos autres hameaux.

C'est à l'Ayrolle, précisément où nous allons et où nous attendent le Conseiller Général, M. André Platon, et la plupart des membres du conseil municipal qui ont fait l'effort de se libérer de leurs diverses obligations pour être là présents et montrer la cohésion de l'équipe.

On se promène entre les maisons, on va sur l'aire de jeu et on souligne

toutes les difficultés financières que nous avons eues pour satisfaire aux exigences de la société HLM pour qu'elle accepte de mener à bien cette réalisation. Nous insistons sur ces règles générales inénarrables qui n'acceptent pas de tenir compte des spécificités des terrains, traitant de la même manière la plaine et la montagne, pénalisant ainsi nos régions accidentées.

Arrêt à la maison "Barral" dont l'achat a été envisagé mais qui exige qu'une importante aide financière soit obtenue par la commune.

La visite se termine à la maison communale.

Le Maire y va de son petit laïus, il remercie tous les participants, insiste sur les problèmes financiers que l'on rencontre et s'insurge contre le reproche qui nous est fait d'avoir

trop de frais de personnel, trop de frais de fonctionnement et il conclue: "tant pis, nous persistons, nous préférons développer la vie que gérer les tombes!"

M. Platon remercie M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de venir dans nos petites communes marquant ainsi leur intérêt pour les Cévennes et leurs particularités.

M. le Préfet, à son tour, nous dit sa satisfaction d'avoir parcouru un beau territoire et rencontré des gens enthousiastes et désireux de le faire bien vivre.

Après ces rencontres et cette agréable journée, pourrions nous penser que tous nos problèmes seront résolus?

Certainement pas, mais comme disait l'autre, c'est tout de même "globalement positif". ■

Etienne PASSEBOIS

Le mot des "saints-maires"

Marie-Jeanne Dubois: Faire face à l'horreur...



Comme des millions de personnes, j'ai assisté, le 11 Septembre, à l'horreur absolue qui s'est abattue sur le peuple américain.

Loin de moi l'idée de traiter, dans les colonnes du V.D.B., un sujet de politique internationale mais je voudrais relever des images qui m'ont interpellées dans les jours qui ont suivi cette catastrophe. Ce sont les images en direct de Rudolph Giuliani, Maire de New York, qui tentait avec les sauveteurs et les pompiers, d'apporter une aide et un secours immédiats aux premières victimes et cela au milieu des décombres du "World Trade Center",

au mépris des risques et des dangers qui subsistaient.

Je ne voudrais surtout pas comparer les charges et les activités du Maire de New York avec celles de l'un des "Saints Maires" mais, l'espace d'un instant, j'ai imaginé le désarroi dans lequel un premier magistrat peut se trouver face à une situation indicible...

Ces images, largement médiatisées, ont eu l'avantage de transformer un maire controversé en héros, aux yeux d'une majorité de New-yorkais.

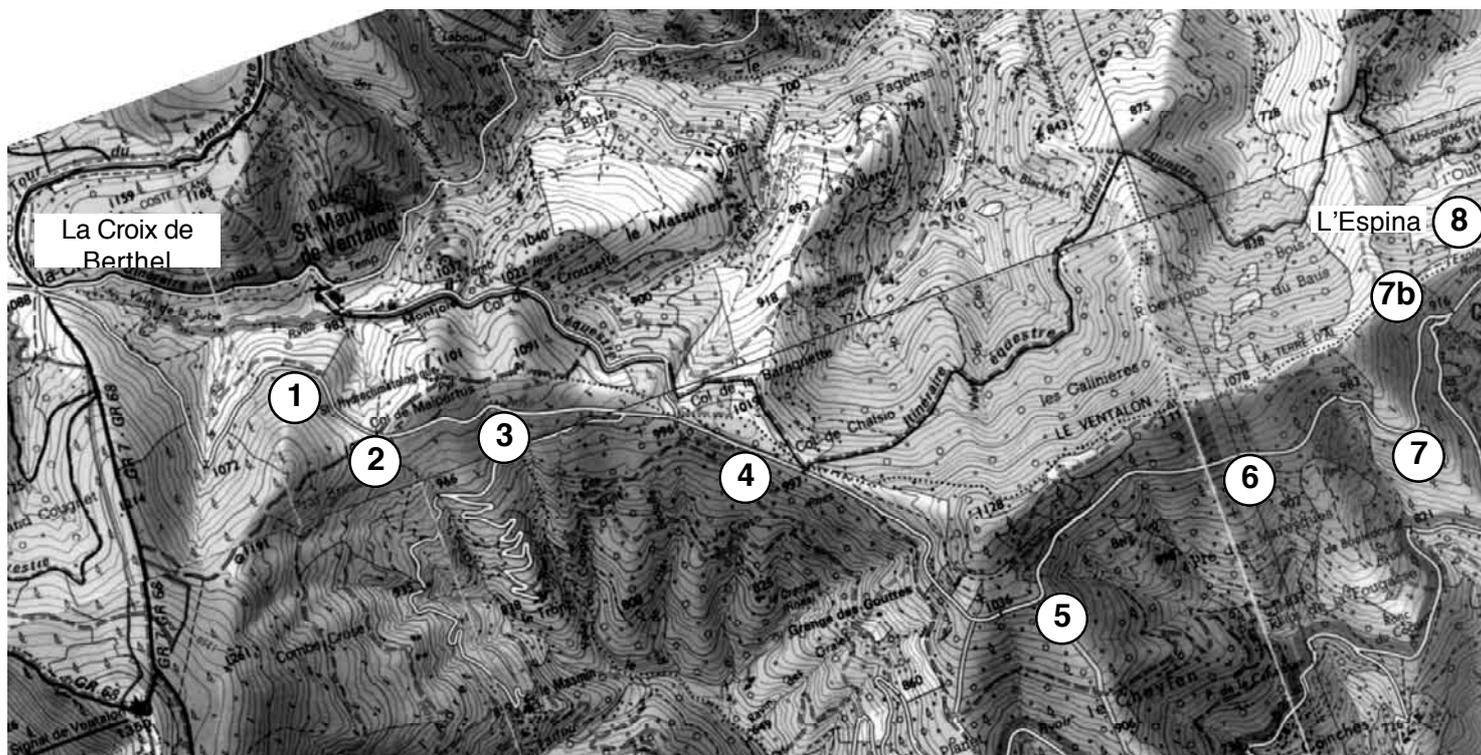
Je n'ai pas la prétention de tirer une morale de ce constat, mais cet exemple montre bien qu'une

population en état de choc a certainement besoin de se sentir soutenue et épaulée.

Les élus, à quelque niveau que ce soit, sont désignés pour jouer ce rôle; sans forcément vouloir s'attirer la reconnaissance d'un plus grand nombre d'électeurs, mais surtout parce que dans ce monde de plus en plus fou où personne n'est à l'abri d'un fanatisme démentiel comme celui évoqué, où les épreuves se multiplient, on a besoin de retrouver et de s'accrocher à des valeurs démocratiques et solides. ■

Marie-Jeanne DUBOIS

vent des Crêtes



Plan d'Environnement Route des Crêtes.

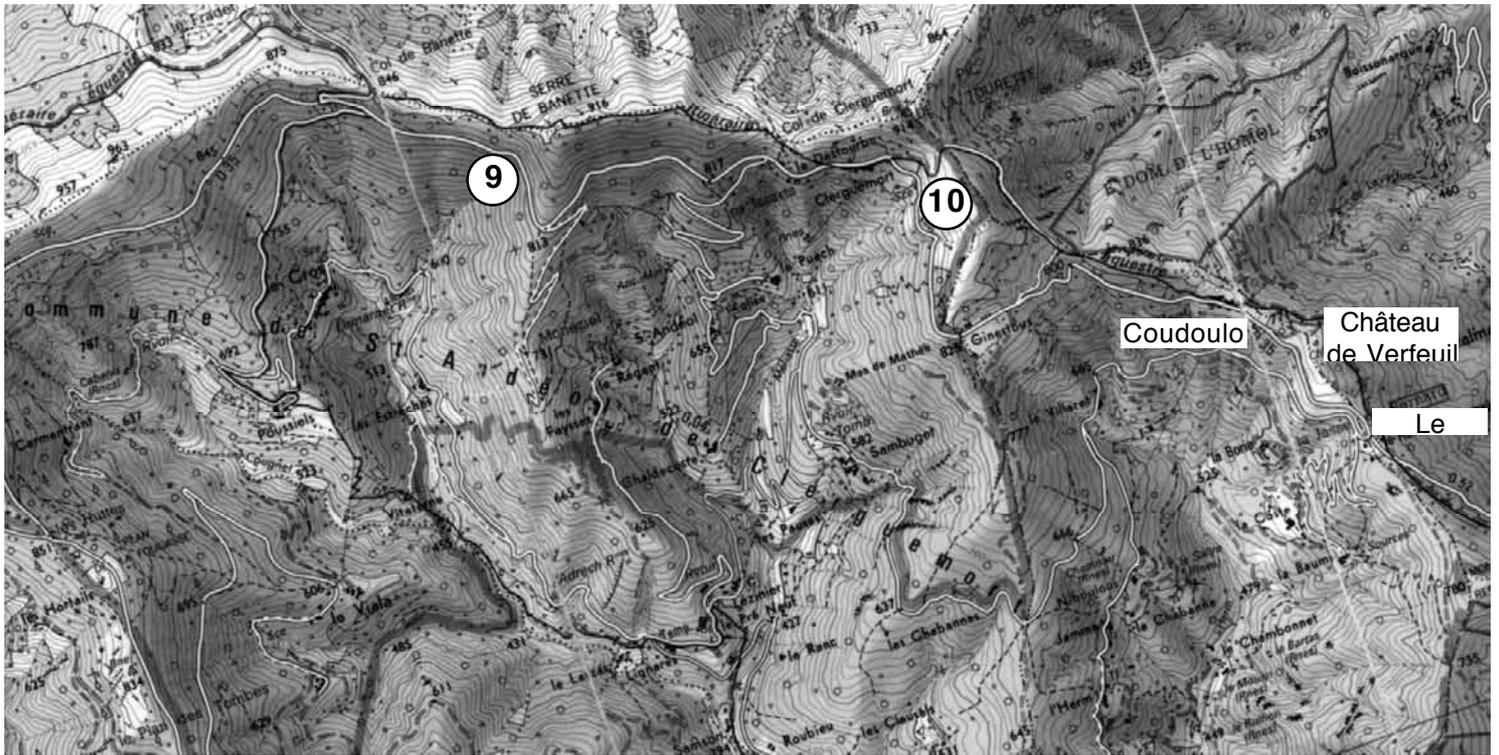
*Un aménagement "paysager" de cette route entre "la Croix de Berthel" et "le Refuge" est en cours d'étude et le début des travaux est programmé pour 2002. En avant-première et spécialement pour vous, lecteurs bien aimés, nous dévoilons ce projet qui s'affinera dans les mois qui viennent...
Compte-rendu de la réunion du groupe "route" de l'association de développement du canton.*

Présents : M. Gilbert Pantel (DDE), Mme Levasseur (PNC), M. Alcaix (PNC), M. Platon (conseiller général canton du Pont de Montvert), M. Passebois (maire de St-Frézal), M. Mathieu (maire de St Andéol), M. Hugon (maire du

collet de Dèze), Mme Dubois (maire de St-Maurice), M. Leymarie (association l'Espinas), M. Van der Steen (association de développement cantonale), Melle Schmit (association de Développement cantonale), Melle Mathieu (particulier).

Jean-Michel Van der Steen et Nadia Schmit (association de Développement du canton du Pont de Montvert) accueillent les participants et resituent la réunion dans le processus du PEP mis en place depuis un an. C'est la première réunion du groupe de travail « Route ».

Avant toute chose, Daniel Mathieu souhaite que l'on redéfinisse ensemble le sens et l'image que l'on désire pour cette route des Crêtes. Il ne s'agit pas seulement de couper quelques arbres le long d'une route pour dégager des points de vue : la route des Crêtes est une route historique, ponctuée de lieux de mémoire et de traces d'un passé marqué par le labeur, le sacré et la violence du combat contre les oppressions. Cela doit rester



Paysager (P.E.P.)

présent et guider les orientations à prendre et la qualité des aménagements à entreprendre.

Communication : La nécessité de communiquer davantage avec les habitants afin qu'ils s'approprient la démarche et puissent participer est également abordée. Il est proposé de faire une feuille d'information régulièrement alimentée sur différents thèmes touchant à la route.

Celle-ci serait relayée par les journaux locaux (Le Vent des Bancelles, du Trenze au Luech, A la Cantonade, ... etc).

Equilibre à trouver entre préservation et développement. Il y a une contradiction entre d'une part la volonté de maintenir une certaine image

porteuse de valeur et d'authenticité et d'autre part le fait d'attirer du monde, de faire connaître et valoriser le patrimoine et les paysages à un plus grand nombre de personnes afin aussi de dynamiser un développement économique local par le biais de l'accueil et du tourisme.

Les débats qui ont eu lieu sur les échelles d'interventions montrent que des avis divergents existent sur la manière de penser le devenir de la route et ses aménagements.

Aménagement routier: Les interventions (gestion, travaux, entretien) sur la Route des Crêtes s'inscrivent dans la convention en cours d'élaboration entre le PNC et la DDE de la Lozère, sur le modèle de celle déjà signée avec le Conseil Général du

avec le Conseil Général du Gard. Cette convention vise la prise en compte au quotidien de prescriptions environnementales et paysagères, poursuivant l'idée d'une « route modèle ».

Stationnements : ils sont essentiels car les gens sont plutôt « accrochés au volant » sur la route des crêtes. L'enjeu est également de pouvoir faire de l'information pour les gens de passage et les pousser à s'arrêter dans la région. La taille du stationnement choisi renvoie aux choix du public qu'on veut toucher: « tour operator » et bus ou plutôt circulation locale et tourisme familial ou particulier. Il existe une diversité des objectifs et des usages de ceux qui utilisent la route à concilier.

...

vent des Crêtes

●●● Interventions

Remarque préliminaires :

- Les points répertoriés sur la carte ci-jointe ont été retenus lors d'une visite de terrain car ils présentaient un intérêt particulier pour le PEP (points de vue, ouverture paysagère, espace, etc). Il ne s'agit pas pour autant de faire du stationnement sur chacun d'eux.

- Rappelons également la différence entre le point d'arrêt et le stationnement (ou parking) précisé par M. Lapouyalère lors de la réunion du 7/11/00 : le premier est une simple sur-largeur de la chaussée à des endroits sans risques, tandis que le second, organisé, bitumé et sécurisé, consomme beaucoup plus d'espace.

- Soulignons également l'existence de l'équipe des "Contrats Verts" de l'ASA DFCI du Pont de Montvert disponible pour les travaux d'entretien/élagage etc.

. Point n° 1 : Promontoire après les sources du Luech :

- Rien à faire sur la route, nettoyages des abords à prévoir.

- Pas de stationnement qui peut se faire plus loin au col de Malpertus.

. Point n° 2 : Col de Malpertus :

- Mise en place d'un stationnement organisé de chaque côté permettant d'entrer et sortir.

Les modalités de mise en oeuvre s'appuieront sur une étude paysagère.

. Point n° 3 : Vallée du Salson :

- Pas de stationnement ni de point d'arrêt, mais une amélioration du cheminement du point 2 au point 3 à prévoir.

du point 2 au point 3 à prévoir.

- Gérard Alcaix signale l'existence de l'ancien chemin menant du Pont de Montvert à Alès en contre bas de la route actuelle : à remettre en valeur.

. Point n° 5 : Fenêtre paysagère

Un éventuel point d'arrêt, à voir avec la DDE.

. Point n° 6, n° 7 et n° 7bis : Pas d'intervention, on s'en tient à l'ouverture paysagère.

. Point n° 8 : l'Espinas :

- Vincent Leymarie rappelle le projet dont son association est porteuse : 2 logements, un accueil auberge/café, un pôle de ressources et d'activités (volet Habitat / économie/ collectif).

- L'association propose la prévision de quelques places de stationnement proches pour les logements (de part et d'autre du bâtiment de l'autre côté), associées à une plate forme aménagée aux abords permettant d'accueillir une vingtaine de véhicules, intégrée à l'accès existant en partant en contrebas de la route, avec un cheminement piétonnier jusqu'à l'Espinas.

- Un traitement de la chaussée (peinture) peut être prévu pour sécuriser la traversée de l'Espinas.

Ces aménagements garderont leur sens même si l'intégralité du projet n'est pas concrétisé, car c'est un lieu qui fonctionne déjà au niveau local (L'idée de s'appuyer sur ce lieu dans le cadre du colloque sur la guerre des camisards est retenue).

En conclusion, il est décidé de dégager un petit budget pour une étude paysagère plus poussée du stationnement et de ses abords (entrée/sortie des véhicules notamment) menée en partenariat avec

en partenariat avec l'Association l'Espinas.

. Point n° 9 : Sous le Serre de Banette

- Un point d'arrêt possible après aménagement côté amont dans le talweg sous le serre de Banette.

- A relier au vestige de la voie à ornière qui longe la route.

. Point n° 10 : Clerguemort/Pic de la Tourette :

Deux possibilités existent, sur un terrain privé (après Clerguemort) ou sur des terrains appartenant au PNC (avant Clerguemort). L'étude paysagère devrait permettre de choisir et montrera la nécessité ou non de négocier avec les propriétaires.

. Coudoulous : Il doit être possible de s'y arrêter. L'étude paysagère nous aidera à déterminer selon quelles modalités.

. Croix de Berthel/le Refuge: signalétique particulière «bout de route». Pas de besoins particuliers au niveau du stationnement, mais plutôt des actions «patrimoine» et «signalétique» à prévoir.

Ainsi, les propositions concement (voir carte jointe) :

- 4 lieux de stationnement éventuel : au col de Malpertus, à l'Espinas, à Clerguemort et Coudoulous. Une étude paysagère portant sur ces 4 points doit permettre d'éclairer le choix des interventions

- 2 points d'arrêt éventuel : au point n° 5 (ouverture paysagère) et au point n° 9 (sous le serre de Banette). ■

Association de développement du canton du Pont de Montvert

Excédés par les dégradations occasionnées aux cultures, et au patrimoine, 250 habitants du sud du canton ont signé une pétition pour attirer l'attention des divers organismes concernés par ce problème.

Suite à cette mobilisation, une réunion s'est tenue sous l'égide de l'association de développement du canton.

Voici le compte-rendu de cette rencontre...



Gros gibier...

... les dégâts continuent !

Envoyée à plusieurs administrations, la pétition n'a obtenu de réponse que du Parc National des Cévennes!

Cette réunion a permis de rassembler une soixantaine de personnes, chasseurs et non-chasseurs, résidents permanents et secondaires, les deux tiers des maires du canton, les conseillers généraux des cantons du Pont et de St Germain de Calberte, ainsi que des habitants de : St Privat de Vallongue, le Collet de Dèze, et Gabriac.

Etienne Passebois, maire, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, passe la parole à J.-M. Van Der Steen, président de l'association. Il rappelle l'objectif de cette réunion :

“débattre sur les synergies de moyens concertés à mettre en place pour assurer une régulation des populations de sangliers concourant à un équilibre (activités économiques - chasse - préservation des biens et des patrimoines locaux) acceptable par tous”.

Il déplore l'absence inexplicable de M. Gilbert Valet, qui avait choisi cette date pour intervenir dans ce débat, en tant qu'ancien chercheur à l'INRA et spécialiste du sanglier.

Pendant J.-M.V. apporte certains éléments recueillis lors de leur rencontre préalable :

- Il faut replacer la réflexion dans un contexte plus large puisque l'ensemble du Sud de la France connaît une situation analogue, sinon pire;

- Pour lui, la déprise agricole, l'abondance de nourriture,

l'abondance de nourriture, l'agrainage, ont créé les conditions idéales à sa prolifération;

- La carte génétique ne permettrait pas de déterminer la présence de croisements entre le cochon et le sanglier puisqu'elle est identique (même nombre de chromosomes);

- L'élaboration des techniques et règlements de chasse devrait mieux prendre en compte les caractéristiques comportementales du sanglier au niveau du choix des périodes de chasse; exemple : tuer une femelle pleine aurait plus d'impact; par contre, dans le cas d'une laie abattue alors qu'elle a plusieurs petits, les marcassins orphelins ("sauvageons") font plus de dégâts dans la "grande surface" des Cévennes que ceux qui sont "bien élevés".

souffle sauvage

●●● A l'unanimité, l'importance des dégâts est reconnue, au point qu'on parle de "catastrophe", "désastre", écologiques, patrimoniaux, économiques, sociaux, sans pour autant que quiconque parle de nécessité d'*éradication* de cette espèce.

Il est donc urgent d'envisager des solutions afin de revenir au plus tôt à une situation *d'équilibre* telle que les chasseurs puissent continuer à chasser, et que les agriculteurs, les particuliers et les collectivités ne soient plus lésés. Il s'agit de "trouver les

intérêts bien compris d'une population". D'autre part les solutions, pour être durables, sont à envisager sur un territoire élargi à l'ensemble du massif, sinon plus loin encore.

A) Les indemnisations :

a) Elles sont d'abord dénoncées comme insuffisantes et s'appliquant essentiellement aux agriculteurs, seules les pertes de récoltes étant prises en compte et non le coût et le temps de la remise en état. Solutions préconisées : - indemniser la totalité des dégâts au patrimoine public et privé; - financer et/ou créer les emplois nécessaires. Qui doit, qui *va* en être le financeur pour réparer les dégâts *déjà* commis ?

b) Le principe-même des indemnisations est, du moins sur le long terme, remis en cause, car c'est accepter les dégâts et donc *accepter l'inacceptable* : acceptation de l'enfermement dans des clôtures, incompatible avec la mentalité cévenole, non-respect du travail humain...

B) Limitation de la population de sangliers :

a) La chasse : les chasseurs présents expriment leur accord sur le principe d'une limitation du nombre de sangliers, "à condition qu'on leur en donne les moyens". Ils souhaitent une meilleure coordination entre chasseurs et habitants.

Solutions envisagées :
- adapter la période de chasse au comportement du sanglier : permettre la chasse lorsque les femelles sont pleines, prolonger les périodes de chasse afin d'abattre plus de



femelles, obtenir des périodes de chasse aléatoires.

- lieux de chasse : sont préconisés :

1) la suppression des ZIC;

2) leur maintien mais en y installant des cages pour prélever des animaux;

3) dans les zones hors ZIC, intensifier la chasse dans les secteurs peu chassés.

- l'efficacité des battues administratives est contestée

- le classement en nuisible n'est utile que sur un espace suffisamment vaste; quel est son impact effectif là où il a été appliqué ?

L'obtention de telles mesures, représentant une intensification de la pression de chasse, peut-elle permettre, à long terme, de maintenir la population du sanglier à un niveau "d'équilibre" ? Certains en doutent. D'autre part un des participants dénonce le "lobby de la chasse" à qui profite la situation actuelle, et à qui il en attribue la responsabilité. Enfin parmi la population la pratique de la chasse, et surtout son intensification éventuelle, ne sont pas nécessairement populaires.

b) Des méthodes de stérilisation ou de contraception des laies sont également envisageables. Le coût que cela impliquerait doit être mis en balance avec le coût des dégâts.

c) Pour limiter les réserves alimentaires il faut encourager les initiatives de remise en état des châtaigneraies et la réouverture des paysages (redéveloppement de l'activité pastorale).

d) Même si cela ne représente pas une "solution" relevant d'une volonté

collective (ni individuelle exprimée), la population de sangliers est potentiellement menacée par une épidémie, la peste porcine, signalée en Espagne...

C) Valorisation économique

- Certains sont pour la création d'ateliers de transformation permettant de valoriser l'abondance de ce gibier.

- D'autres s'opposent fermement à ce procédé qui cautionne le surnombre de sangliers et les nuisances correspondantes.

Vu la reconnaissance unanime de la gravité et de l'urgence de ce problème, il faut en obtenir une prise en compte par les administrations responsables, qui devront faire appel à des personnes compétentes (techniciens, chercheurs, ingénieurs, etc.) pour le résoudre... sans oublier que si à l'échelle du canton il paraît possible de fédérer particuliers, agriculteurs, collectivités locales, chasseurs et non-chasseurs, et de concilier leurs intérêts, la démarche ne peut être efficace que si elle est étendue au moins à l'ensemble du massif cévenol.

Comme convenu, la suite prévue de cette réunion publique est l'organisation d'une table ronde qui rassemble les institutionnels de la chasse, les administrations concernées ainsi que les représentants de la population (élus, association de développement du canton, agriculteurs).

Association de
8 fj j Y c d d Ya Y bh Xi 7 U b t b b Xi D c b h X Y A c b h j Y f h

Quelques éléments sur la réglementation de la chasse :

Permis de chasser: Il faut être âgé de 15 ans révolus le jour de l'épreuve.

L'inscription à l'examen se fait en remplissant un formulaire que l'on trouve dans les mairies et en s'acquittant d'un droit de 100 F.

Achat des armes de chasse: Il faut prendre l'attache d'un armurier qui renseigne en la matière. Il faut savoir également qu'un projet sur la sécurité en discussion actuellement devant le parlement pourra modifier les règles actuelles.

L'ouverture de la chasse: Elle est précisée chaque année par arrêté préfectoral.

Il fallait pour 2001 se référer à l'arrêté 01-1002 du 17 juillet 2001.

Distance de chasse par rapport aux maisons:

L'arrêté préfectoral n° 91/0081 du 28 janvier 1992 prévoit que les chasseurs doivent respecter un périmètre de 200 mètres autour des maisons. Il est précisé: "les chasseurs ne pourront s'approcher à moins de 200 mètres d'une maison d'habitation ou d'un groupe de maisons qu'à condition que l'arme soit déchargée et placée en position manifeste de non fonctionnement (culasse ouverte ou canon cassé).

(N.D.L.R.: Quid des sangliers qui viennent fouiner jusque sous les terrasses ?).

Déplacement des chasseurs sur le lieu de chasse:

Il est réglementé par la loi "chasse" du 26 juillet 2000 qui a complété les articles L 224-4 du Code rural et L 424-4 du Code de l'environnement qui prohibe l'automobile comme moyen de chasse en précisant: "toutefois le déplacement du véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre est autorisé dès lors que l'arme est démontée ou déchargée et placée sous étui".

Vente de gibier: Elle est réglementée par le Code rural et définie par les textes de "la Chasse et le Droit" par Jacques Guibaud.

Il faut noter que cette réglementation est complexe et soumise à une multitude de paramètres.

On sait par exemple qu'en Lozère, pour cette année (arrêté préfectoral 01-1004 du 17 juillet 2001), la vente, l'achat... des perdrix, lièvres, lapins de garenne, était interdit du 09 septembre au 09 octobre.

On sait également qu'il y a des différences importantes entre les ventes de gibier sauvage et celles de gibier d'élevage ou d'importation.

E.P.

dans l'œil du cyclone

“Le village était mort ! Ses derniers habitants ayant jeté l'éponge, l'herbe poussait à sa guise... En juin les autres résidences secondaires étaient encore fermées; nous faisons l'apprentissage de la solitude et de la sauvagerie des lieux !”

Vimbouches, la résurrection...



W eek-end de Pentecôte 1978, chaleur torride sur Paris, une subite envie de verdure nous fait tous quatre sauter in extremis dans le Cévenol, direction Sainte Cécile d'Andorge.

Notre résidence secondaire à Vimbouches allait être surprise de nous voir débarquer ainsi sans arme ni bagage, en cette fin de matinée. Mais le choc fut pour nous, habitués à y retrouver la famille Martel, son chaleureux accueil, ses brebis

passant chaque matin sous nos fenêtres...

Le village était mort! Ses derniers occupants ayant jeté l'éponge, l'herbe poussait à sa guise, même la route en terre qui menait à notre mas s'était transformée en jungle



impraticable. En juin, les autres résidences secondaires étaient encore fermées; nous faisons l'apprentissage de la solitude et de la sauvagerie des lieux.

Est-ce de cette sensation, de ce sentiment de fin du monde que naquit en nous l'envie de relever le défi, d'abandonner Paris à sa foule inépuisable pour venir redonner un peu de vie à ce hameau?

L'histoire avait commencé depuis longtemps déjà, lorsqu'en 1973, nous avons acquis cette maison avec notre beau frère et notre belle soeur pour y passer des vacances "constructives".

Les premières personnes qui nous accueillirent à Vimbouches étaient alors Mme Labeaume Blanche, sa fille et son gendre Mme et M. Michonneau et la famille Saix installée depuis "toujours" en haut du village, Jacky, Evelyne, Myriam, leurs parents, Georges Sivignon et enfin Raymonde Bres installée dans le bas du village. Aujourd'hui hélas, certains ont disparu, mais nous n'oublions pas que c'est un peu grâce à eux que nous sommes là.

C'est pourquoi je souhaite donner la parole à ceux qui sont restés, pour qu'ils témoignent de ce qui fut leur vie ici, avant la désertification des Cévennes.

Interview de Mme Michonneau

Marie-Christine: Eliane Michonneau, vous êtes à présent la doyenne des habitants de Vimbouches originaires de Saint-Frézal, à ce titre, pourriez-vous nous raconter votre histoire, votre lien avec le village?

Eliane Michonneau: Ma famille, côté maternel et paternel est née à Vimbouches. Moi, par contre, je suis née en 1920 à St Julien des Fumades dans le Gard, de Blanche Roux et de Marc-Malachie Labeaume, cadet d'une famille de 9 enfants.

Après la guerre 14-18, pendant laquelle mon père fut retenu prisonnier dans les mines de Silésie, deux solutions s'offraient à lui; ou bien aller de nouveau travailler à la mine, la Grand'Combe embauchait à cette époque, ou bien entrer au PLM (ex SNCF). C'est la seconde solution qu'il a choisie et ainsi il a fait toute sa carrière entre Chamborigaud, Lunel et Alès.

M-C: Donc, petite, vous

M-C: Donc, petite, vous n'avez pas fréquenté l'école du hameau, mais y veniez-vous souvent ?

E.M: Oui, bien sûr, en particulier l'été. A l'époque, mes grands-parents avaient des chèvres et j'allais les garder vers le moulin, le pré était bien entretenu, comme toutes les terres du village. J'y retrouvais Zorilla, la tante de Myriam Saix; nous avons passé de bons moments, je m'en souviens! Puis mes parents, un peu avant leur retraite en 1945, sont venus y passer tous les étés, pour aider mes grands parents, cela jusqu'au décès du grand-père en mai 1948.

M-C: Lorsque je vous écoute, j'entends bien que c'est après la première guerre que les jeunes ne sont pas revenus au village, comme votre père.

E.M: Mon père "ne voulait pas rester à la terre" disait-il; beaucoup d'autres ont dit comme lui. En 18, seuls mon grand-père, mobilisé à l'âge de 44 ans comme cordonnier de l'armée à Montpellier et M. Deleuze sont revenus à Vimbouches après la démobilisation.

La "rue" de Vimbouches entre la ferme des Pin et la maison Michonneau, avant la démolition de plusieurs bâtiments.

comme tous ceux du village; on tuait le cochon chez Labeaume, chez Martel, chez Filia... C'était l'occasion de repas et de fêtes quand nous fabriquions la charcuterie.

M-C: *Quelle était la vie des enfants puis des ados dans les années 50, ici ?*

M.S: Sans comparaison avec aujourd'hui.

Nous ne connaissons pas l'eau courante dans les maisons. C'était mes frères et sœurs et moi-même qui remontions l'eau de la fontaine dans de petits seaux, jusqu'au milieu du "cariero"; nous remplissions les grands seaux que les parents transportaient dans la partie la plus raide du chemin; et c'était pareil pour le linge !

Le plus dur était Janvier - Février, au moment du cochon. Il nous fallait remplir la "chaudière" qui servait à le préparer, laver pour les conserves tous les pots avec des cristaux de soude et de cendre. La veille, c'est à la fontaine que nous lavions, dans l'eau glacée, les "herbes" pour les saucisses. Qu'est-ce que j'ai pu avoir froid aux mains !! ... Quand ce n'était pas pire encore, avec 60 centimètres de neige à déblayer le matin avant de descendre à l'eau !



Construction du lavoir (1965).

M-C: *L'eau a été et est toujours un problème sur lequel se sont penchés tous les conseils municipaux...*

M.S: Tiens ! Oui, j'oubliais de te dire que mon père a été trois fois élu au conseil et qu'il a du souvent négocier avec les uns et les autres pour régler les petits problèmes autour de l'eau. Jusqu'en 1946 (à peu près), il y avait des droits sur l'eau; chacun en disposait à heures fixes. Jusqu'au jour où les normes sanitaires ont imposé l'eau courante à l'école. Mon père a alors donné sa source au village, en échange du captage qui nous permettait d'amener enfin l'eau à la maison.

M-C: *Et les routes, là aussi, il y a eu du changement, non ?*

M.S: Sans parler du chemin communal qui ne fut goudronné qu'en Octobre 1971, pour nous qui habitons le haut du village, c'était une "lourde charge" que de tout monter à dos de mulet ou d'homme, par l'étroit sentier qui passait derrière chez Jourdan... le foin aussi, on le

qui passait derrière chez Jourdan... le foin aussi, on le montait à dos, depuis le ruisseau... Tiens, regarde, mon père et mon frère au pré du moulin...



Vers les années 55 - 56, un bull s'est trouvé au village; après l'accord enthousiaste de nos voisins propriétaires des parcelles, nous l'avons fait passer là-haut, entre la route et notre clède. A l'époque le désenclavement était à notre charge; j'ai donné ma paye des vendanges pour ouvrir ce chemin et mon père a bâti les murs de soutènement.

dans l'œil du cyclone

●●● **M-C: Ce chemin a changé votre vie !**

M.S: Enfin, nous pouvions commencer à faire quelques travaux sur la maison ! En échange de fumier, on nous livrait du ciment, du sable...

M-C: Tous ces progrès ne sont-ils pas arrivés trop tard ?

M.S: Certainement, puisque la "fin" de Vimbouches s'est jouée dans les années 60. Deux choses me paraissent capitales: la fermeture de l'école en 1960 et celle du CFD en 1968... C'est d'ailleurs en 63 que je suis partie après mon mariage; en 65 que mon frère Jacky a fait son service... Il n'avait plus d'avenir ici !



M-C: L'accès du village ne permettait pas les va-et-vient que nous faisons aujourd'hui...

M.S: ... Quand on sait qu'en période de pluie, l'épicier M. Turc, ne montait plus le vendredi à Vimbouches tant la route était ravagée !



C'est dans les années 80 que le mouvement s'est inversé, d'abord avec l'installation de la famille Pin, Jean-Yves, Thérèse, Sophie et Marie-Eve, qui reprennent l'activité agricole de la ferme des Martel.

Puis l'arrivée d'un bataillon de neuf "néo": la famille Labeaume Jacques et Claudine avec leurs trois enfants, et le même jour, le 3 juillet 1980, nous même, mais cette fois avec un énorme camion de déménagement, les enfants Ronan et Aurélia calés entre les caisses.

Rêveurs, il fallait l'être pour croire contre les avis contraires de tous nos proches, que nous pourrions faire notre nid dans ce coin perdu, après avoir abandonné tous les quatre (les Labeaume et les Lieber) des

emplois stables et intéressants. Jacques et Jean-Claude avaient parié sur l'artisanat après avoir réussi leur CAP d'électricien et de plombier. La confiance que nous accordèrent la municipalité de St Frézal et les habitants des communes voisines nous fournit dès le début des chantiers et de quoi gagner notre vie.

Si aujourd'hui, bien des changements sont venus modifier la composition du village, il n'en reste pas moins que, profitant d'un mouvement général de retour à la terre, sensible sur toutes les Cévennes, Vimbouches a échappé à la ruine et à l'abandon. Toutes ses maisons ont été relevées, quatre feux y brûlent toute l'année (voir composition du village). C'est l'histoire d'un formidable changement d'époque que nous y vivons. De la mort programmée des campagnes à la certitude de les voir figurer parmi les régions porteuses de dynamisme et d'avenir. Avec le développement de nouvelles activités comme l'accueil, le tourisme, la production et la transformation des produits locaux et surtout, j'en suis sûre, pour demain ou après demain, le télé travail relayé par internet.

Des mutations sont en cours, tout bouge autour de nous, à Vimbouches 5 maisons ont changé ou vont changer de propriétaire en l'espace d'une année, et même si le boom immobilier nous laisse perplexes quant à l'installation de jeunes couples et à la probable multiplication des résidences secondaires, il n'en reste pas moins la conviction que le hameau a échappé au pire, c'est à dire à la ruine totale de la plupart de ses maisons. ■

Marie-Christine LIEBER

Vimbouches en 1862

"Vimbouches (Vimbouchios), village le plus important de la commune a trente maisons, trente feux et compte cent un habitants" *(1)

"On y voit encore les restes d'un vieux château, ayant appartenu, d'après la tradition, à un seigneur appelé M. de St FREZAL *(2) duquel la commune aurait tiré son nom. Dans ce village, il y a une école de hameau" *(3)

"C'est dans ces collines que croit le châtaignier, arbre principal et le plus commun de la localité. On y cultive également le mûrier, la vigne, quelques noyers et quelques espèces d'arbres à fruits. Les céréales y sont en petite proportion, on n'y récolte que du seigle, de la touselle *(4), etc..."

*1 D'après un questionnaire d'enquête rédigé par l'instituteur du Géripou, M.Pantel, en 1862.

*2 La tradition, en cette occasion se trompe, le seigneur, était M. Teissier de la Vernède.

*3 Enquête menée par le même instituteur en 1874.

*4 Froment.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de MENDE

Vimbouches en 2001

Vimbouches, toujours hameau le plus important de la commune a 25 maisons, quatre feux permanents et compte:

- 10 habitants à l'année.
- 21 résidences secondaires ou gîtes.
- et quelques belles ruines.

Plus de trace du château si ce n'est de légendaires oubliettes ou sous-terrain secret.

Le châtaignier y croît toujours, plutôt à l'état sauvage. On n'y cultive plus que quelques fruits et légumes et on y produit du pélardon et du miel. Les activités de ses habitants permanents se répartissent comme suit :

- Un couple d'agriculteurs,
- Un couple d'enseignants,
- Un agent du PNC
- Un couple de retraités.

“Nous avons joué à Indiana Jones, découvrant un monde perdu
...”

C'est suite à une idée de Daniel Mathieu, d'organiser une descente - à but humaniste pour montrer que l'eau est un lien entre les hommes - du Gardon depuis la source, que le 23 juillet 2000, David Chapelon et moi-même, avons ouvert un sentier dans la profonde vallée entre le Salson et le pont de la Vignette.

Quelques jours auparavant, alors que nous venions de descendre la partie au dessus depuis Le Tronc en compagnie de Philippe Aufour, M. Moulin nous avait expliqué que *“jadis le chemin d'enrivièrre était le chemin le plus employé pour aller au Tronc (depuis le moteur à explosion et les automobiles ont changé les données du problème). En revanche, cette partie en dessous, jusqu'à la Vignette n'était plus parcourue du tout depuis 10 ou 15 ans, même son fils n'y allait plus pêcher. Il faudrait même se méfier de l'instabilité du terrain, les seuls sentiers que nous trouverions seraient tracés par les sangliers”*.

Effectivement, il n'y avait que des sentiers de sangliers. Que de ronces nous avons coupées pendant 5 jours, jusqu'à être exténués, et avoir de grosses ampoules dans les mains! Il a fallu aussi beaucoup réfléchir à l'itinéraire, tantôt au bord du ruisseau, tantôt le long de béals, parfois assez haut. Il faut aussi 5 ou 6 fois traverser le ruisseau. Le cheminement est loin d'être évident, même après y être allé plusieurs fois.

Nous avons trouvé une chèvre, revenue à la vie

Descente du Gardon...

Nous avons trouvé une chèvre, revenue à la vie sauvage, avec encore dans l'oreille le numéro des services vétérinaires. Je ne sais pas si elle y est encore.

Le jeudi 2 août 2001, j'y suis retourné en compagnie d'Isabelle Benoit. Le chemin est encore tracé. Je pense que des animaux sauvages l'empruntent maintenant, c'est plus dégagé que leur sentier qu'ils ne peuvent pas aussi bien débroussailler. Il a quand même fallu couper quelques ronces, avec en guise de coupe coupe, un « Wakisashi », petit sabre japonais que nous a prêté David, orientaliste qui a fait plusieurs voyages au Japon et parle un peu japonais.

Les marques de balisages, faites de petites flèches sur les troncs, dirigées vers l'aval, disparaissent à cause de la réaction du tronc à la blessure. Il faudrait mettre un peu de peinture.

Nous avons donc joué à Indiana Jones, découvrant un monde perdu, ou Livingstone parcourant l'Afrique sans pour autant aller au bout du monde. Au fond de cette gorge, on a le sentiment d'être perdu, dans un (petit) monde oublié où il ne reste que des vestiges de l'activité humaine. C'est un peu risqué car le terrain est



difficile, et si l'on se blesse, les secours seraient difficiles.

Plus tard, et après avoir reconnu à pied le parcours, avec David, nous sommes allés en Kayak du pont de la Vignette jusqu'à la route nationale 106. C'est une première, mais la suite n'en était pas une: nous avons eu le plaisir d'apprendre qu'un des pionniers du kayak dans la région, ouvrier en 1969 du Haut Tarn à partir de Pont de Montvert: René Montjauze, l'avait déjà fait jusqu'au Collet de Dèze en compagnie de 2 amis... ■

bise-art, blizart

Photographe, ou... "partageur" d'images ?





**Jean-Marc
DUGAS**

Profession:
photographe.

**Qui est ce bel
inconnu ?**

**Pour résoudre
ce mystère,
"Le Vent des
Bancels" a
rencontré
Jean-Marc, au
cœur des
Cévennes, pour
lui poser
quelques
questions...**



Roland Mousquès:

Connais-tu les
Cévennes ?

Jean-Marc Dugas:
Oh oui ! Cela fait 25
ans que je sillonne les
Cévennes à pied sac au dos,
avec ou sans appareil photo.
J'ai déjà fait un travail photo
sur la Vallée Française à St
Croix et un reportage photo
sur le chemin de Stevenson,
que j'ai parcouru avec un âne à
Chantal.

*R.M.: Comment es-tu arrivé à
cette passion de la photo ?*

J-M. D.: À 15 ans j'étais
passionné de peinture et un
jour on m'a prêté un appareil
photo.

Par mégarde ou par hasard j'ai
appuyé sur le bouton de

appuyé sur le bouton de
débrayage de la pellicule et
ainsi j'ai fait une superposition
de deux photos : celle d'une
femme et celle d'une falaise!
Pour moi le résultat a été
stupéfiant ..., un " Boticelli !!"
m'est apparu ! Ma vocation de
photographe était née !

Du coup j'ai passé mon C.A.P,
de photographie, puis j'ai fait
de la photo de bijoux à Paris,
puis j'ai fait l'école nationale de
photographie en cours du soir .
C'est alors que j'ai commencé à
m'intéresser à la chimie de la
photographie et que j'ai
travaillé dans un labo de
recherche chez Agfa . Le travail
sur la couleur m'est apparu
comme un travail de sorcier.
Ensuite j'ai monté un studio de
photographie et fait des photos
de mode.

Ci-dessus:
"Margeride".
Page de
gauche:
"Pont et
châtaigniers"

bise-art, blizart.....



●●● **R.M.: Et alors ?**

"Muret" J-M. D.: C'est alors qu'un beau jour j'ai tout arrêté pour m'occuper de ma vraie passion: les procédés anciens et alternatifs de la photographie.

R.M.: Et pourquoi cette

passion ?

J-M. D.: Dans les années 1920, il existait 80 procédés photographiques différents de tirage.

La tendance a été de réduire les volumes des appareils, pour des raisons pratiques. Le procédé qui permettait l'agrandissement de petits négatifs s'est imposé, tous les autres procédés ont disparu peu à peu. Ce procédé de la photo argentique a été industrialisé et est resté le seul jusqu'à nos jours.

R.M.: Pourquoi revenir aux procédés anciens ?

J-M. D.: Maintenant la photo numérique arrive et le papier argentique va disparaître dans les vingt ans. Bon, mon but est de retransmettre certaines sensations par des photos de

paysages ou de portraits, et pour ça c'est mieux d'avoir une palette plus élargie de procédés de restitution de l'image, plutôt que d'être enfermé dans un seul procédé.

J'essaie donc de retrouver les anciens procédés qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients.

Je ne suis pas un conservateur de procédés anciens, mais un photographe moderne qui élargit sa palette d'outils. Par exemple ces procédés m'ont apporté des sensations supérieures dans le domaine de la gamme des gris. Cette recherche me pousse à augmenter la qualité du regard.

R.M.: Cela doit changer ta façon de faire des photos ?

J-M. D.: Oui, pour pratiquer ces procédés il faut faire toute la chaîne de fabrication. Un négatif peut être de la taille du tirage, donc j'ai fabriqué des chambres en bois.

Le Sténopé, par exemple, est une grosse boîte en bois avec un trou simple fait devant, sans objectif, ce qui implique pour réaliser un portrait : une pose de 4 minutes. La relation du photographe au sujet s'en trouve complètement changée ! Quatre minutes ce n'est pas 1/60 de secondes, cela devient un temps partagé. On revient au temps où le portrait était une cérémonie, j'échappe à la dictature de l'instantané. Je ne vole pas des images, je les partage. Cet appareil a pour moi une âme..., par la concentration du regard et du travail. Le rapport avec la photo devient intime.

Je fais peu de photos par journée, peut être une dizaine au lieu de 4 à 5 bobines d'ordinaire. C'est une autre manière de travailler, qui demande aussi plus de préparation et de concentration.

Rencontres photographiques

Pendant l'année 2002, un photographe : "Jean-Marc DUGAS", viendra rencontrer les habitants du canton du Pont de Montvert.

Les "scènes croisées" de Lozère, les foyers ruraux de Fraissinet, du Pont de Montvert, de St Frézal, de St Maurice et de Vialas, organisent une résidence photographique pendant 12 mois. Lors de l'année 2002 le canton accueillera Jean-Marc Dugas, photographe spécialisé dans les procédés anciens de photographie (comme le Sténopé). Sa démarche artistique est basée sur la rencontre avec les habitants de notre canton.

Sa vision du pays se fera par les yeux de ses interlocuteurs. Jeunes ou vieux, tout le monde est sollicité pour travailler avec Jean-Marc. Les enfants entre autre, pourront le faire avec le projet CEL.

Jean-Marc aimerait photographier (ou faire photographier) les paysages préférés des gens, leur faire dire ou écrire pourquoi tel paysage est justement leur préféré.

C'est un exercice sur le thème du " regard ". Il va redécouvrir à sa façon ce canton

du Pont de Montvert, et nous faire partager ses découvertes.

Et au bout des jours et des nuits de ce travail, peut-être..., des expositions, un livre, des articles dans les journaux, etc..., suivant l'inspiration !

"Le Vent des Bancelles" en tout cas vous tiendra au courant du travail fait et des rencontres photographiques réalisées.

Si vous voulez participer à ces rencontres photographiques, ou simplement avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Foyer rural du Pont de Montvert: Philippe THOMAS, tél 04.66.45.80.70.

Foyer rural de Vialas: Michèle GABORIT, tél 04.66.41.06.70 ou Josiane DULAC, tél 04.61.41.01.70.

Foyer rural de St Frézal: Maryse BRUGUÈS, tél 04.66.45.54.08.

Je vise la qualité plus que la quantité.

R.M.: *C'est ce travail que tu veux partager avec les habitants du canton ?*

J-M. D.: Oui, en leur expliquant qu'on peut échapper à l'arnaque des industriels qui veulent imposer leurs produits. En leur montrant qu'avec ces procédés, la création photographique est encore plus riche.

R.M.: *As-tu une éthique de ton métier ?*

J-M. D.: Oui, bien sûr. Mon métier de photographe est de montrer le plus possible mes images. Mais, par exemple, j'ai refusé d'intégrer une agence de photo connue, pour garder la maîtrise de la destination de mes photos, et des légendes qui les accompagnent !

Je me refuse de faire une photo de quelqu'un sans son accord.

Je ne suis pas un voleur d'images! La photographie est pour moi un partage.

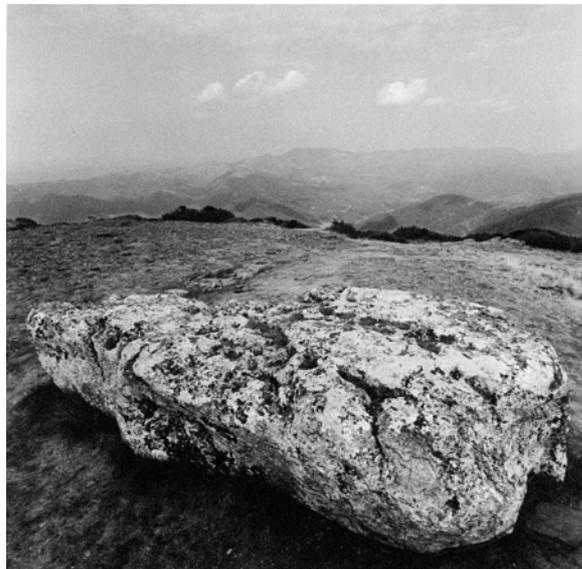
Vous pouvez faire connaissance avec les photos de Jean-Marc, dans deux numéros de la revue "GEO" - Septembre 2000: reportage sur les gens des cabanes en Cévennes .

Et aout 2001: reportage sur les carrelets du littoral charentais, après la tempête de décembre 1999.

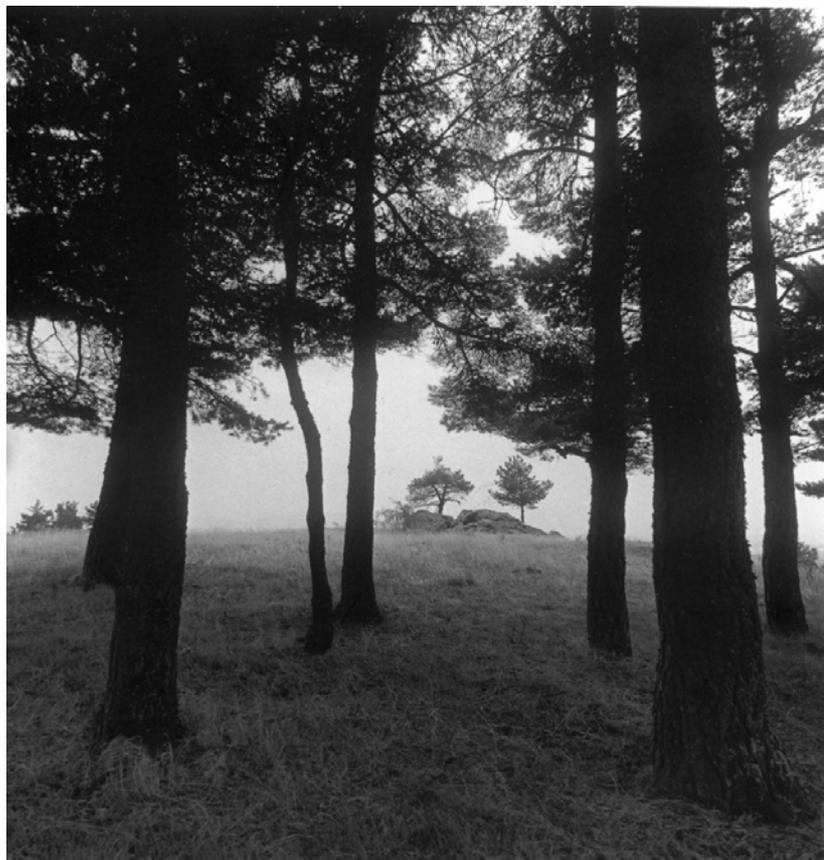
Rendez-vous est pris en janvier 2002, pour le début du travail de Jean-Marc Dugas .

C'est vraiment un photographe qui sort de l'ordinaire..., un amoureux de la vie !

Je ne peux que vous encourager vivement à partager des moments photographiques avec lui.



Propos recueillis par Roland Mousquès à Figeirolles, Oct 2001.



Scène croisée de Lozère, résidence d'artiste...

Qu'est-ce que c'est ?

La "scène croisée" est une structure artistique sans lieu fixe; d'où moins de charges et plus de souplesse Elle est prise en charge financièrement par le conseil général et le ministère de la culture. Celle de Lozère est basée à Mende, elle a travaillé sur la danse et la musique, et choisit maintenant un travail sur la photographie.

La résidence d'artiste installe un créateur dans un lieu, pour créer une relation privilégiée entre lui et ses accueillants. Ainsi, Jean-Marc viendra chez nous, régulièrement par périodes de 15 jours, pendant l'année 2002. Il habitera sur place, et un travail continu pourra se faire. Il organisera des rencontres, des stages de formation, des séances de prises de vues, des petites expositions un peu partout etc...

Individuellement ou par petits groupes, toutes les personnes qui le désirent pourront rencontrer Jean-Marc et travailler avec lui !

l'air de rien.....

“Depuis une bonne dizaine d'années on constate un retour de l'emploi de la chaux dans le bâtiment et surtout dans la restauration de l'ancien bâti !”

Coup d'œil sur la chaux



Depuis la plus haute antiquité (Egypte, Grèce, Rome et aussi les Mayas, les perses et les chinois), les civilisations firent de la chaux un matériau universellement connu et employé. Des monuments tels que le Colisée de Rome (90.000 spectateurs !), le pont du Gard ou les arènes de Nîmes, furent bâtis à la chaux. L'art roman et les cathédrales

gothiques l'utilisèrent aussi. Toutes les constructions urbaines et rurales jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle furent possibles grâce à la chaux. A partir de ce moment là apparurent les premiers ciments artificiels. Par modernisme aveugle ces derniers remplacèrent petit à petit la chaux dans les constructions, et surtout d'une manière massive à partir des

années 50. On vit les milliers de fours à chaux locaux disparaître, pour la plus grande joie des industriels cimentiers qui imposèrent leur monopole et l'emploi exclusif du ciment. Heureusement depuis une bonne dizaine d'années il y a nettement une réaction, et on constate un retour de l'emploi de la chaux dans le bâtiment et surtout dans la restauration de l'ancien bâti !

La chaux provient de la cuisson du calcaire à environ 900 degrés. Cette cuisson donnait la chaux vive (Ca O) qu'il fallait éteindre pour l'utiliser. L'emploi actuel est beaucoup facilité par la vente de la chaux éteinte en usine, que l'on peut simplement préparer dans une bétonnière pour faire du mortier de chaux.

La chaux et les enduits .

L'aspect le plus visible d'une maison était les enduits de façade qui étaient réalisés avec les chaux locales et surtout les sables locaux (petites carrières, sable des ruisseaux, ou ramassés après les pluies). Tout ceci donnait des façades aux teintes chaudes, nuancées, diverses, qui font encore aujourd'hui l'admiration de tous. Nous pouvons, hélas, les comparer sur les constructions récentes avec les enduits de ciment monocouche industriels, qui donnent un aspect uniforme, plat, sans particularismes.

Pourquoi faut-il mieux utiliser la chaux pour faire des enduits sur un mur ?

Contrairement à ce qui est souvent dit à tort, un enduit de



façade ne doit pas être étanche! Car un mur doit évacuer son humidité vers l'extérieur. Un mortier de ciment (étanche à la vapeur d'eau) gardera l'humidité dans le mur et en créera par condensation. Comme votre sudation créé par un imperméable en caoutchouc! Un mortier de chaux est poreux et peut donc évacuer vers l'extérieur l'humidité d'un mur.

De plus le mortier de chaux offre une meilleure isolation thermique et acoustique, une

meilleure résistance au gel et au feu, son emploi est plus facile et son aspect esthétique est incomparable. Notons l'usage de la chaux dans les peintures et badigeons sur les murs des maisons, cela fera l'objet d'une rubrique ultérieure.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires ou de conseils d'utilisation de la chaux, écrivez-nous au Vent des Bancelles !

■
Roland MOUSQUES



Le dire c'est bien, le faire c'est mieux.

La mairie de Saint Andéol a décidé de restaurer les façades de l'ancienne école du Cros, par des enduits à la chaux teintée par des ocres naturels. Deux artisans maçons de Vialas ont effectué les travaux. Le résultat obtenu est très satisfaisant: la douceur des coloris se marie bien avec la souplesse de la chaux. Les habitants du Cros ont bien apprécié cette nouvelle robe de l'école. Grâce à la mairie de Saint Andéol, on a donc montré les bienfaits de l'enduit à la chaux.

Bravo Monsieur le Maire !

l'air de rien.....

*Des murs, il s'en est remonté au Lauzas, depuis quelques mois.
Et combien s'en est-il construit au cours des siècles ...?*



Pierres qui roulent... Terrasses toujours...

Qui n'a pas senti devant un mur de pierres sèches effondré après une nuit d'intempéries, au pied de sa maison, le profond découragement qui précède les tâches apparemment impossibles, n'a pas vécu les Cévennes.

Mais qui n'a pas vu ces mêmes murs remontés sur 10 mètres de long et 3 mètres de haut par un travail partagé, n'a pas idée de la capacité mystérieuse du pays cévenol à"



Joakim, Laurent, Eric, Cassandre et beaucoup d'autres. Et des calades aussi...

Combien s'en est-il construit au cours des siècles ? 10 Km au Lauzas, des centaines d'autres dans les Cévennes; Muraille de Chine en grande partie cachée par des forêts et qui fascinerait bien des visiteurs et en étonnerait plus d'un!

Si leur valeur humaine et écologique autrefois évidente, n'est pas à démontrer, leur valeur économique actuelle se cherche (oignons doux, mûriers, oliviers, valeur patrimoniale).

À l'heure où les "Contrats Pierres" étaient refusés dans nos administrations lozériennes toujours en retard d'une longueur, ailleurs le Réseau Européen de la Pierre

Sèche (REPPIS) regroupe quatre territoires: Parc du Luberon, Ile de Majorque, la Zagorie en Grèce, Corsano en Pouilles Italiennes, avec leurs artisans, leurs architectes et leurs élus.

Le Président de la Chambre des Métiers du Vaucluse et le maire de Beucet (PACA) ont proposé de fédérer et de construire une filière pierre sèche avec des financements PACA et DATAR. Le P.N.C. s'associe doucement...

Les terrasses redeviendraient-elles à la mode ? Il serait juste que la signification et le témoignage de détermination et d'osmose au milieu qu'elles représentent frappent à nouveau nos "petites têtes de linottes".

■
Pierrette COUDERT
Eric TAMISIER

Ci-dessus remontage du mur et confection de la calade (grosse mangeuse de pierres).
Ci-contre mur fini.

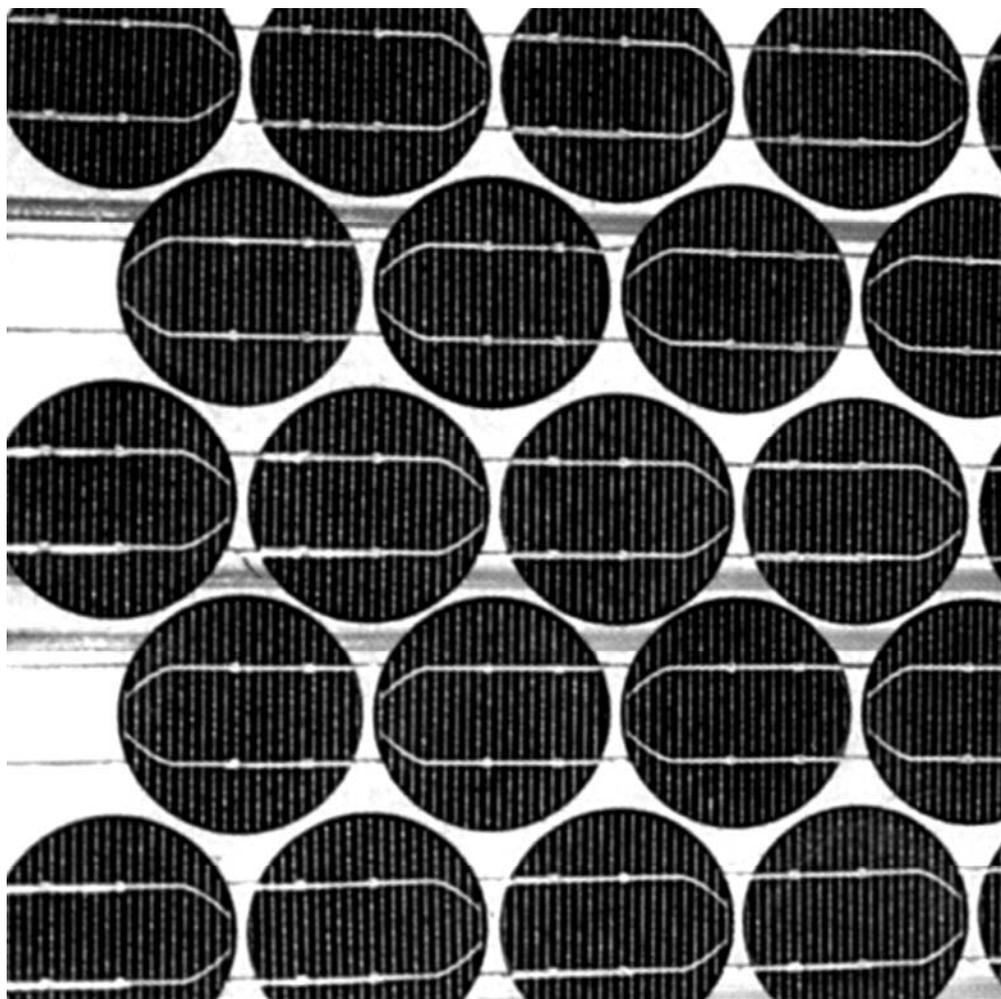
ug't² i² p² tgt "quand les hommes s'unissent.

Des murs, il s'en est remonté au Lauzas depuis quelques mois avec Philippe, Jacky, Thomas, Olivier, Jean-François, Antoine, Jessica,

l'air de rien.....

En France, comme la plupart des énergies renouvelables, il est peu développé, certainement pas par manque de soleil, mais par manque d'incitation politique !

Tu es branché ? Fonctionne au solaire !



L e contexte

La France produit et distribue de l'électricité d'origine principalement nucléaire (75 à 80 %), hydraulique et produite à partir de combustibles fossiles lors des pointes de consommation électrique. Elles sont toutes issues de stocks limités de matières qui doivent être extraites du sous-sol de la terre sauf pour l'hydraulique. Chacune d'elles provoquent des dégâts à long terme, plus ou moins importants sur l'environnement : pollution atmosphérique, changement climatique, gestion des déchets à vie longue non résolue, émission de radioactivité à faibles doses, risques majeurs...

Il faut donc développer d'autres techniques de production d'énergie qui s'appuient sur une consommation économe (la maîtrise de l'énergie) et sur le recours aux énergies

renouvelables : solaire, éolien, biomasse.

Celles-ci ont pour caractéristiques communes d'être basés sur des flux naturels, qui traversent de façon plus ou moins permanentes la biosphère qui abrite TOUS les êtres vivants de la planète Terre...

Comme elles n'utilisent qu'une partie vraiment minime de ces flux, les énergies renouvelables sont considérées comme inoffensives pour l'environnement naturel aussi bien localement, que globalement. Les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixées au sommet de KYOTO font que de toutes manières, nous n'avons plus le choix...

Le solaire a toute sa place dans un tel système énergétique, il présente l'avantage d'être utilisable sur le lieu de la consommation, évitant les pertes en ligne (jusqu'à 15 % sur les grands réseaux électriques lorsque des centaines de kms séparent les lieux de production des consommations), les lignes à haute tension, les risques et les pollutions...

Cette énergie répond donc bien au concept de la décentralisation : Pourquoi faire venir d'ailleurs, ce que l'on peut produire sur place ?

Comme la plupart des énergies renouvelables, le solaire génère un nombre important d'emplois induits (supérieur si on le compare aux moyens de production classiques).

Le Solaire photovoltaïque, c'est quoi ?

En tant que fidèles lecteurs du VDB, vous avez pu lire à plusieurs reprises des exemples d'utilisation du

solaire pour le chauffage de l'eau ou des habitations.

Le photovoltaïque, c'est la technique permettant de convertir l'énergie lumineuse du soleil directement en énergie électrique, sous forme de courant continu. Elle est connue depuis 1954. Pour transformer le courant continu en courant alternatif 220 volt, on utilise un petit appareil nommé onduleur. Dans les capteurs photovoltaïques, il n'y a donc aucune circulation d'eau ou de liquide quelconque. Ils sont composés de plusieurs photopiles groupées et encapsulées en module. Une photopile est découpée dans une "barre" de monocristal ou de polycristallin de silicium (4).

En France, comme la plupart des énergies renouvelables, il est peu développé, certainement pas par manque de soleil, mais par manque d'incitation politique ! 200 maisons françaises ont un toit solaire relié au réseau EDF contre plusieurs centaines de milliers en Allemagne ! Mais il est vrai, que les allemands ont plus de soleil que nous... cherchez l'erreur ! (2)

Mais les choses sont en train de changer !

Jusqu'à un passé encore très récent, le photovoltaïque n'était utilisé en France que par quelques écologistes passionnés qui auto-finançaient intégralement leur installation, sauf dans le cas d'habitat très isolé, où il revenait plus cher à EDF d'étendre le réseau que d'installer le solaire. Dans ce cas seul, des subventions pouvaient être obtenues. Et de toutes façons, la puissance, donc le confort, restait limité.

Quant à l'économie générée pour la collectivité, par les auto-financiers convaincus, elle n'était jamais prise en



compte, sous forme de "prime", crédit d'impôt ou reconnaissance d'aucune sorte... Tout le bénéfice revenait à la collectivité !

De plus, alors que la transformation directe du rayon lumineux en électricité est une performance technologique remarquable, le photovoltaïque non raccordé au réseau EDF, nécessite pour éviter ou réduire les coupures lors des interruptions ou ralentissements de production (nuit et journées sombres), un stockage de l'énergie coûteux, délicat, limité, de performance moyenne (nombreuses batteries polluantes et mal recyclables) et des interventions et connaissances relatives mais non négligeables.

Les inconditionnels opposants à EDF en resteront là pour l'instant (si l'argent mis dans le nucléaire était un tant soit peu affecté aux recherches en énergie renouvelable, on pourrait imaginer que le stockage devienne un jour plus fiable, performant, moins polluant et meilleur marché...) En attendant, pour les autres, aujourd'hui, un petit rêve se réalise : faire de l'électricité sans émission de gaz carbonique, ni déchets nucléaires, ni pollutions et sans réduction de confort !

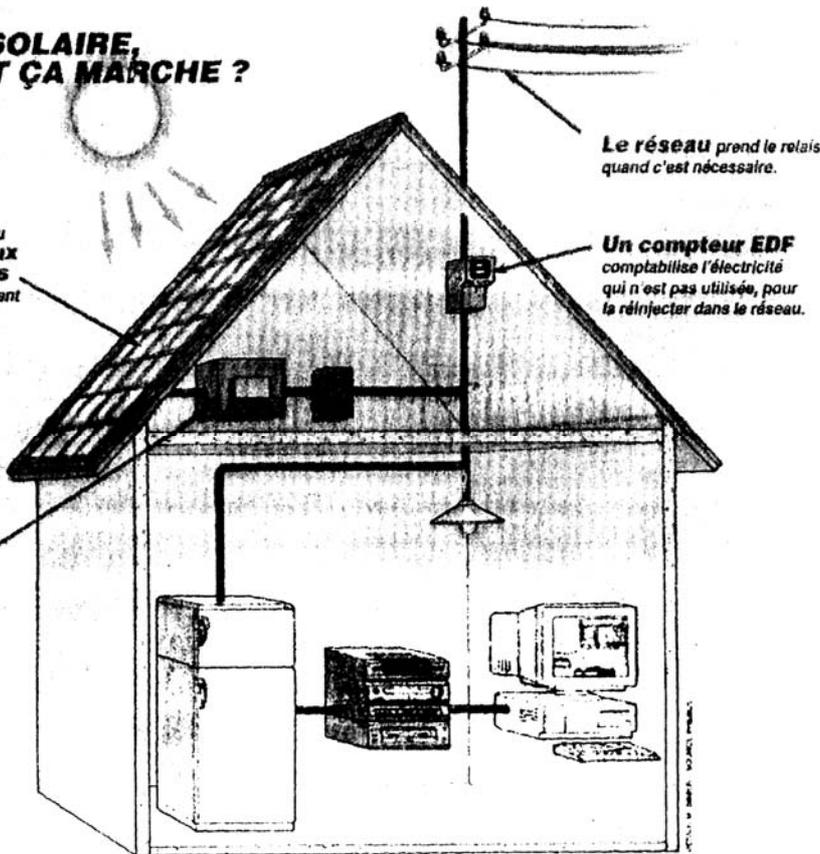


l'air de rien.....

UN TOIT SOLAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

En général à base de silicium (composant du sable), les **panneaux photovoltaïques** transforment directement la lumière du soleil en électricité sous forme de courant continu.

L'**onduleur**, appareil de haute technologie doté d'une électronique sophistiquée, transforme le courant continu en courant alternatif, compatible avec celui d'EDF.



de stockage, pas de limitation de puissance, pas de coupures d'électricité - autres que celles d'EDF - et aucune intervention! Votre compteur tourne mais moins vite que si vous n'aviez pas de centrale photovoltaïque. Votre facture EDF est donc réduite d'autant. Dans tous les cas, vous êtes sûrs que l'électricité produite n'est pas gaspillée : dès que les conditions minimales de luminosité sont atteintes, la centrale solaire produira et alimentera un consommateur, (vous, votre voisin ou quelqu'un d'autre sur le réseau, et vous serez rémunéré pour cela!).

Maîtrise de l'énergie

Un pareil choix; ne peut se concevoir que par la prise de conscience du caractère précieux de l'énergie électrique, qui pousse ipso-facto à l'économiser et à la réserver aux usages "nobles". Par exemple, les applications thermiques sont prohibées (chauffage électrique, plaques de cuisson...). A l'inverse, l'utilisation d'ampoules à basse consommation et d'appareils électro-ménagers à haute performance (cf. articles sur les "négawatts" !) sont vivement conseillés. De fait, un toit solaire est plus un élément de maîtrise de l'énergie (qualitatif) qu'un outil de production électrique (quantitatif). Souvenez-vous : rien de mieux qu'un kilowatt non nécessaire... et qui ne sera donc pas produit ! (toujours nos "négawatts").

L'expérience montre que les maisons équipés de toits solaires consomment moins que la moyenne française (hors auto-production).



Le solaire branché, c'est quoi ?

Principe de fonctionnement (cf. illustration)

Placés sur un toit, les modules photovoltaïques transforment la lumière du soleil en courant continu. L'onduleur, qui le transforme en courant alternatif, est directement branché sur l'installation existante de la maison comme n'importe quel autre appareil électrique. Trois cas de figure sont possibles :

1 -L'électricité photovoltaïque est supérieure aux besoins en électricité de l'habitation : l'électricité en surplus, est injectée dans le réseau et racheté ensuite par EDF (1), au même prix que le kilowatt vendu (au jour où j'écris ces

lignes). Vous êtes alors transformé en producteur d'électricité et votre compteur électro-magnétique (ô miracle) se met à tourner à l'envers sous vos yeux ébahis ! Si vous avez un compteur électronique, un deuxième sera installé pour comptabiliser votre production qui viendra en déduction de votre consommation...).

2 -L'électricité photovoltaïque produite est égale aux besoins (théoriques...). Dans ce cas, les appareils consomment de l'énergie mais votre compteur EDF, toujours sous vos petits yeux ébahis, ne tourne pas!

3 -L'électricité photovoltaïque produite est inférieure aux besoins ou nulle (la nuit). Dans ce cas, la totalité de l'énergie solaire est utilisé par vos appareils et un complément est apporté par le réseau EDF : pas de problème de stockage,

Caractéristiques

L'installation d'une centrale photovoltaïque est relativement simple et peut être assurée par des non spécialistes. Elle fonctionne "au fil du jour" de manière totalement transparente (3) pour l'utilisateur et sans intervention de sa part.

Les systèmes photovoltaïques sont extrêmement fiables : aucune pièce mécanique n'est en mouvement, les matériaux employés (verre, aluminium) résistent aux pires conditions climatiques (grêle). La durée de vie d'un capteur est de plusieurs dizaines d'années.

Mais l'électricité photovoltaïque est-elle réellement propre ?

Les capteurs, comme tout produit industriel, ont en effet un impact sur l'environnement aussi minime soit-il : il est essentiellement dû à la phase de fabrication qui nécessite une consommation d'énergie et l'utilisation de produits, chimiques toxiques (industrie électronique).

Le temps de "retour énergétique" est cependant largement favorable. On considère qu'un capteur met entre 1,5 et 3 ans pour produire l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication, ce qui est négligeable par rapport à sa durée de vie. Certains fabricants se sont équipés de centrales photovoltaïques : ils produisent des capteurs solaires... grâce à l'énergie solaire !

En ce qui concerne les autres impacts environnementaux, la plupart des usines sont certifiées et censées récupérer et recycler tous leurs effluents sous contrôle sévère.

En fin de vie, les matériaux de base (cadre alu, verre, silicium,

supports et composants électroniques) peuvent tous être réutilisés et recyclés.

L'association HESPUL (ex-PHOEBUS) (5)

Convaincue que le solaire photovoltaïque ne se développerait pas en France s'il restait cantonné aux seules applications en site isolé (loin d'EDF), l'association HESPUL créée en 1991 milite depuis cette date pour le développement de "toits solaires". Elle a obtenu l'évolution des statuts de cette énergie en France : en décembre 1999, le Ministère de l'Industrie a signé un contrat de rachat de l'électricité photovoltaïque qui règle sous l'angle technique et tarifaire les relations entre les producteurs et EDF. Grâce à cette initiative, les systèmes photovoltaïques raccordés au réseau, disposent désormais d'une existence légale et d'un cadre économique insuffisant certes, mais minimum.

L'association HESPUL peut vous aider à concrétiser votre projet en montant le dossier technique et les demandes de subvention.

Combien ça coûte ?

Une centrale d'1,1 kwcrête, décrite plus haut, coûte aux alentours de 50.000F TTC subventionnés à 75 % dans le Languedoc-Roussillon (Europe : 35%, ADEME (6) 15% et REGION 25 %).

Elle bénéficie d'un taux de TVA à 5.5% et d'un crédit d'impôt de 15% du montant TTC des équipements (hors main d'oeuvre) qui vient encore en réduire le coût.



Est-ce rentable ?

- NON !

La "rentabilité" est conditionnée par le prix auquel le réseau rachète le kWh solaire produit.

C'est précisément la réponse à cette demande qui détermine en grande partie le développement de la filière et illustre la volonté politique de le stimuler...

Actuellement, le tarif de rachat d'EDF du kWh "vert" est le même que celui qu'il vend : 53 cts à 63 cts HT selon l'abonnement. Avec un tel prix, le temps de retour sur investissement est aux alentours de 25 ans. On attend avec impatience - et inquiétude aussi ! (7) la décision du gouvernement à la proposition d'Yves COCHET, notre nouveau Ministre de l'Environnement, mandaté par JOSPIN (alors qu'il n'était encore que député Vert), d'encourager la filière en rachetant les kilowatts "propres" au moins 3 F... Ce qui, vous l'avez compris, diviserait le retour sur investissement... par 5 !

Cette proposition n'a rien d'exorbitant, puisque en Allemagne le prix de rachat est de 99 Pfenning, soit plus de 3F et en Espagne 2 F 35 !

Un tel prix d'achat en France, associé à des crédits à faible taux, permettrait un développement à grande échelle de cette filière...

l'air de rien.....

●●● - OUI, MAIS !

Il y a d'autres motivations que la pure rentabilité économique du projet !

- d'une part, le fait de produire soit même son électricité sans déchet peut justifier à lui seul, la démarche au nom des générations futures.

- d'autre part, comme développé plus haut, l'installation d'une centrale solaire conduit à prendre conscience de sa consommation et induit naturellement à réduire celle-ci. Les économies ainsi faites doivent donc être prises en

compte dans le calcul de la rentabilité.

- le coût d'une centrale dépend essentiellement du volume du marché. Une étude, réalisée à la demande de GREENPEACE montre qu'en multipliant par 4 la capacité de production mondiale, les prix des capteurs seront divisés par 4 et l'énergie photovoltaïque serait alors compétitive avec les autres énergies traditionnelles !

- le fait d'encourager ce mode de production dans nos pays riches, induira une baisse des prix qui sera profitable aux pays pauvres, là où souvent, aucune possibilité de raccordement au réseau n'est envisageable.

Favoriser le développement du photovoltaïque, c'est donc aussi aider les pays du Sud à se développer !

- enfin, comme nous le disaient si bien BEBERT et ANNA dans le VDB n° 50 : "Produire de l'énergie solaire, c'est très excitant et ça fait chaud au cœur !" ■

Ghislaine GUIGNIER

(1) EDF détient le monopole de la DISTRIBUTION de l'électricité en France mais pas celui de la PRODUCTION.

(2) Le Département de l'Energie américain avec l'Industrie du Bâtiment et plusieurs organisations lancent un programme ambitieux: 1 million de toits solaires photovoltaïques publics et privés d'ici 2010 aux USA !

(3) Internautas, vous pouvez suivre tout le détail d'une installation d'un "oit solaire" en plein Grenoble, sur le site de Vincent FRISTOT, ainsi que sa consommation électrique mise à jour chaque mois, et la production de sa centrale depuis 1998:

<http://www.multimania.com/toitsolaire>

(4) SILICIUM : C'est la matière principale du capteur photovoltaïque. C'est un extrait de la silice qui est raffiné pour atteindre une très grande pureté.

(5) Association HESPUL : 114 bd du 11 novembre 1918 69100 VILLEURBANNE , Tél : 04.37.47.80.90 Fax : 04 37 47 80 99; Courriel : info_hespul.org; Site internet : www.hespul.org

(6) ADEME : Agence Départementale pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie. 201 av. de la Pompignane 34064 MONTPELLIER CEDEX 2; Tél : 0800.01.53.47.

(7) Aux dernières nouvelles, le prix de rachat actuel pourrait être remis en question, sous la pression d'EDF et du ministère de l'Industrie, contrairement aux engagements annoncés en décembre 2000, et revu à la baisse ! Vive la France

Grandiose réalisation de photovoltaïque à Alès ! Allez la voir.

Pour sa nouvelle Maison du Tourisme et des Cévennes, la Ville d'Alès a décidé de jouer à fond la carte des énergies renouvelables en y installant une très grande surface de panneaux solaires photovoltaïques.

Le montant de s'élève à 3 MF, Ville d'Alès et la Languedoc - Après l'Espagne, il troisième ce type. L'équipement murs rideaux chacun, 70



cette opération financé par la Région Roussillon. l'Allemagne et s'agit de la installation de

comporte trois qui supportent, panneaux photovoltaïques. actuellement, aussi importante production annuelle prévue kwh. En outre, le conçu pour que l'air contribue

Il n'existe, aucune surface en France. La d'électricité est de 10 000 bâtiment a été la circulation de

naturellement à une bonne climatisation.

L'idée d'utiliser ces procédés est venue à la suite du colloque Architecture et Energies renouvelables, organisé par l'AME et l'Ordre des Architectes, en 1999, à Barcelone.

Extrait de "La Lettre de l'Environnement en Languedoc-Roussillon" Juin 2001.

Certaines fenêtres ont des cellules photovoltaïques en couches minces et transparentes incluses dans le vitrage: le vitrage devient alors producteur d'énergie électrique!

D contrairement aux engagements annoncés en décembre 2000, et revu à la baisse ! Vive la France ans le monde si passionnant et si évolutif de l'efficacité énergétique, bien des innovations sont aujourd'hui au stade expérimental... En voici quelques exemples prometteurs.

Demain... les super fenêtres intelligentes !

La fenêtre est le point faible thermique d'une habitation: 1 m² de fenêtre avec simple vitrage laisse passer autant de chaleur que 10 m² de murs correctement isolés.

Une société allemande diffuse par exemple des « super-fenêtres » en double ou triple vitrage anti-émissif avec un gaz rare entre les vitrages et une triple coupure de pont thermique. Le niveau d'isolation de telles fenêtres est exceptionnel: autant que 6 cm de polystyrène !

Certaines fenêtres ont des cellules photovoltaïques en couches minces et transparentes incluses dans le vitrage: le vitrage devient alors producteur d'énergie électrique!

Les «toits solaires» de demain (présentés dans mon article sur le photovoltaïque), seront constitués, par des «ardoises» directement photovoltaïques... assurant à la

Les [néga]watts de demain...

fois l'étanchéité de la maison, et son alimentation en énergie électrique !

Demain... l'isolation transparente...

Un vitrage transparent laisse pénétrer directement l'énergie solaire à l'intérieur d'une habitation. Pourquoi ne pas imaginer qu'une paroi opaque capte et transmette elle aussi le rayonnement solaire ?

Cette idée n'était que douce utopie jusqu'à ce que... la fourrure des ours polaires inspire une élégante solution ! L'agencement des poils blancs de la toison de cet animal constitue un véritable piège à rayonnement thermique. D'où l'idée de réaliser des « isolants transparents » constitués de mousse capillaire, translucide et isolante. Placés devant des murs lourds sur une façade ensoleillée d'une habitation, ces isolants transparents laissent passer le rayonnement solaire. Celui-ci frappe alors le mur peint d'une couleur sombre et absorbante (principe du « mur Trombe »).

La chaleur accumulée par le mur est ensuite transmise dans l'habitation par conduction avec un retard de plusieurs heures,

permettant ainsi de profiter de la chaleur solaire en soirée et durant une partie de la nuit et de réduire d'autant les besoins en chauffage... Le rayonnement du mur vers l'extérieur est quant à lui arrêté par l'isolation transparente.

L'aspect translucide de l'isolant masque l'aspect sombre de la surface absorbante du mur.

Les isolants transparents peuvent également être utilisés comme vitrages diffuseurs de lumière pour éclairer des pièces en profondeur et éviter l'éblouissement. Plusieurs maisons dans les Ardennes, à Mouzon, utilisent déjà ce type d'isolant.

J'espère vous avoir donné envie de devenir "négawatt" !

■
Ghislaine GUGNIER

"La Maison des Négawatts"
Ed. Terre Vivante de Th. Salomon et S. Bedel.

Et, pour être abasourdis par les possibilités de réduction d'énergie, lire absolument:

"Facteur 4: deux fois plus de bien être en consommant deux fois moins de ressources"
Editions Terre Vivante.

Il y avait une fois, un jeune garçon qui habitait dans un chalet des montagnes des Carpathes. Il aimait beaucoup les animaux à qui il rendait service en soignant les blessés.

Dans son chalet il vivait en compagnie de plusieurs araignées qui tissaient des toiles dans son logis. Et c'était bien les araignées qui étaient ses préférées: il les cajolait, il les caressait et parlait souvent avec elles. C'est bizarre, ce ne sont pourtant pas des animaux très attirants, mais c'était comme ça !

Il menait sa petite vie bien tranquille quand un matin, une araignée d'or lui tomba sur l'épaule. Les autres araignées, en se prosternant lui apprirent qu'il s'agissait de la reine des araignées.

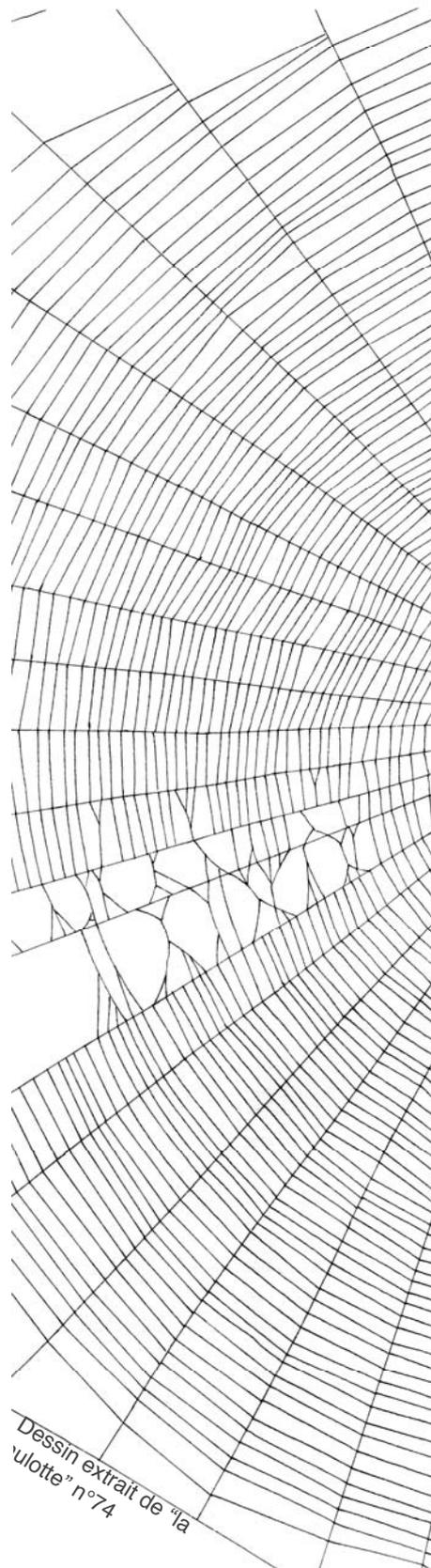
Un peu après, l'araignée d'or se réanima et dit à notre ami qu'elle avait mal au ventre depuis qu'une sorcière lui avait jeté un sort. Il fallait la soigner et la voyant souffrir ainsi notre héros accepta. Pour l'aider, l'araignée d'or lui offrit un tapis volant. Il prit l'araignée dans sa poche et s'envola sur son tapis volant à la recherche d'un savant qui pourrait lui indiquer un remède.

Un jour, après une errance d'au moins une semaine, il traversa une forêt où il rencontra un hibou coincé dans un arbre. Étant toujours l'ami des animaux, notre garçon décoïça le hibou. Celui-ci le remercia et lui apprit qu'il était un sage métamorphosé en hibou après une expérience ratée. Avoir trouvé un sage qui lui indiquerait un remède, lui rendit l'espoir et il s'aperçut qu'autour de lui volaient des petites fées, des elfes posés sur des licornes: cette forêt était magique.

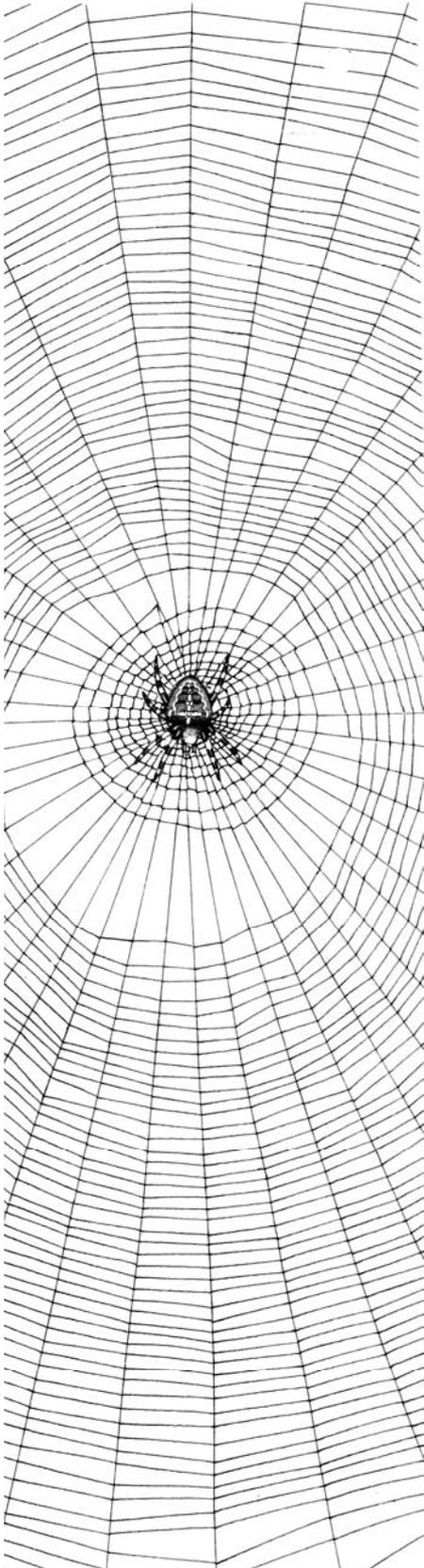
Il voyait des lutins, des gnomes, de partout des petites créatures l'observaient. Le tirant de ses rêves, le hibou lui demanda comment il pourrait le remercier. Tout de suite notre ami des araignées lui raconta l'histoire avec l'araignée d'or. Le hibou réfléchit et lui dit qu'une racine de Mélissandre suffirait. Le hibou lui dit que des Mélissandres poussaient sur une montagne proche mais que cette montagne était gardée par un dragon et que la Mélissandre était au milieu de sables mouvants.

Mais notre intrépide ami n'avait peur de rien. Il invita le hibou à venir sur le tapis volant. Pendant le trajet le hibou lui fit savoir que les dragons n'étaient méchants que si on les dressait à l'être et que pour rompre ce dressage de méchanceté, il fallait une poudre magique

L'Ami des :



araignées



que le hibou lui donna.

Ils arrivèrent devant une immense montagne mais pour y accéder il fallait passer devant un dragon qui crachait du feu sur tout ce qui bougeait. Notre vaillant garçon ouvrit le sac de poudre (pendant que son tapis évitait les jets de flammes) et en envoya une pincée sur le dragon qui aussitôt s'arrêta de cracher du feu : il était devenu si gentil qu'il vint lécher le plumage du hibou qui s'envola en grande hâte.

Peu après, le hibou revint et ils purent prendre la direction des sables mouvants. Arrivé en ces lieux, notre sauveur de hibou vit l'arbre au milieu des sables. Son tapis volant se posa et si content de pouvoir soigner son amie l'araignée, il courut, couteau à la main, couper une racine de Mélissandre sans faire attention aux sables mouvants. Quelques pas dans ces sables et il s'enfonçait déjà. Il criait mais ses amis ne l'entendirent pas. Il avait maintenant du sable jusqu'au dessous des bras quand soudain une main le saisit. Interloqué, notre ami vit que c'était une ombre noirâtre qui flottait dans les airs, qui le tenait ! Cette ombre lui dit qu'elle était le génie des sables et qu'il allait lui poser une énigme: si notre prisonnier des sables donnait la bonne réponse, il le sortirait des sables et lui donnerait la racine qu'il était venu chercher mais s'il donnait une mauvaise réponse, il le laisserait s'enfoncer dans les sables et y mourir.

Notre héros voulait lui demander comment il savait pour la racine, mais déjà le génie lui posait l'énigme: "Dans une famille, il y a trois soeurs; chacune de ces soeurs à un frère. Combien y a-t-il de frères ?" Après avoir longuement réfléchi notre héros répondit: "Il y a un frère".

Soudain, il se sentit soulevé par une force magique et se retrouva quelques minutes plus tard, au côté de ses amis avec la racine de Mélissandre entre les mains. Le hibou la saisit et la rangea dans son plumage. Pour préparer sa mixture le hibou devait rentrer dans sa forêt magique. Ils partirent vers la forêt et l'atteignirent enfin quelques jours plus tard.

Le hibou prépara sa mixture rapidement et la fit boire à l'araignée. Aussitôt elle n'eut plus mal au ventre. Ils remercièrent le hibou et lui dirent adieu et se mirent en route vers le chalet du héros.

Pour le remercier de l'avoir soigné, l'araignée le nomma: "Médecin en chef des araignées". ■

Mathias BROSSARD

Regain de souffle.....



Compte-rendu de l'A.G. du 11 octobre 2001

Présents : Laurence Vidal, Carlotta Guittard, Simone Drost, Michèle Gaborit, Etienne Passebois, Jean Ponge, Jacques et Julie Hugon, Maryse Bruguès, Anne Level, Patrice Tellier, Stéphane

Procurations : Françoise et Georges Pons, Jeanne Girod, Alain Ventura, Philippe Szymanski, Bleutte Delagausie, Bernard Bruguès et Anne-Marie Petit.

La présidente, Maryse Bruguès nous présente le compte-rendu d'activités :

- La soirée italienne a connu un véritable succès
- Nous n'étions pas très nombreux au réveillon du 1er de l'an, mais l'ambiance y était !
- Beaucoup de participants sont venus de tout le canton pour la soirée de « Contes et Rencontres » avec Jérôme Aubineau.
- Les ateliers « cuisine » ont été animés par Laurence, les plats préparés servis après la séance de cinéma.
- Les 7 participantes de l'atelier aquarelle sont prêtes à recommencer.
- Julie a organisé quelques sorties randonnées sur St Frézal et St Andéol
- L'atelier théâtre proposé par Georges n'a pas fonctionné suite à sa démission et faute de participants.
- Regain a accueilli et organisé le buffet à l'occasion du 50ème Vent des Bancel

- Les jeunes nous ont invités à la soirée « hippie » où l'on s'est franchement amusés !
- Quelques jeunes ont participé au « week-end jeunes » organisé par la Fédé à La Canourgue.

Le bilan financier est présenté par Anne Level, la trésorière

- Elle rappelle que il y avait un déficit de 740 F sur la saison 99-2000
- Le nombre d'adhérents est de 47
- L'atelier cuisine nous a permis de faire un bénéfice de 1041 F et l'atelier aquarelle 250 F
- Les différentes soirées nous ont permis de réaliser un bénéfice de 2750 F
- Nous avons au total réalisé un bénéfice net de 2886,67F
- Les rapports d'activité et financier sont acceptés à l'unanimité.

Activités à venir

- Soirée irlandaise le 17 novembre avec Foggi Bartas à 21h (groupe de musique traditionnelle irlandaise avec violoniste, guitariste, accordéoniste, percussionniste). Ambiance pub (bières irlandaises, irish coffee, jeux de fléchettes...)
- Entrée: adhérents : 50 F, non adhérents : 60 F, enfants : 30 F.
- Soirée cabaret le 15 décembre avec un groupe de musiciens montpelliérains.
- Réveillon le 31 décembre : si vous voulez passer un délicieux moment, réservez cette soirée auprès de Maryse : 04.66.45.54.08 ou Laurence : 04.66.45.56.31
- Jeudi 31 janvier nous vous proposons « la piquette » dans le cadre de « Contes et Rencontres » : Anecdotes croustillantes du haut plateau du Mezenc vues par 2 conteurs musiciens.
- Michèle Gaborit présente le projet des scènes croisées avec Jean Marc Dugas, photographe professionnel qui viendra en résidence 4 mois, rencontrera

les gens dans chaque village et réalisera des photos avec eux. Stéphane Serrano est très intéressé, il se propose pour représenter Regain dans le projet.

- Stage aquarelle : nous reconduisons 10 séances avec Alix à partir du mois de mars.

Contact : Maryse 04.66.45.54.08

- Stage cuisine : contact Laurence : 04.66.45.56.31

Pour mettre au point ces stages nous organiserons des réunions.

- L'ensemble vocal « Vociferens » dirigé par Jacques Hugon a repris ses répétitions

Contact : 04 66 45 54 04

- Les séances de cinéco sont à 19 h30 le vendredi toutes les 3 semaines. Elles sont suivies d'un repas préparé par un bénévole. Si vous êtes intéressés, contactez Fabienne : tél 04.66.45.43.64

- Stéphane Serrano propose de relancer le labo-photo. Tél : 04.66.45.43.44

- Nous avons prévu d'effectuer différents investissements :

* Fauteuils pour cinéco

* Batterie de cuisine

* Rideau

Elections du conseil d'administration puis du bureau

Présidente : Maryse Bruguès; vice présidente : Laurence Vidal; trésorière : Anne Level; secrétaire : Julie Hugon

Tarifs 2001-2002

Adhésions : adulte : 9 euros, enfant : 5 euros, associations : 16 euros

Location de la salle : adhérent : 54 euros, non adhérent : 69 euros;

Demi-journée : adhérent : 23 euros, non adhérent : 31 euros

Pour bénéficier des tarifs adhérent, les adhésions doivent être souscrites avant le 31 janvier 2002.

Cotisation à adresser à: Anne Level, village, 48160 Le Collet de Dèze. ■

Julie HUGON

Consommation et économie

SUISSE - Le 12 septembre, le conseil municipal de Genève a voté l'entrée en matière d'une motion demandant que des repas bio soient servis dans toutes les institutions subventionnées par la Ville de Genève. Il faut encore attendre la réponse du Conseil Administratif. La ville subventionne à hauteur de 1,10 CHF chaque repas servi dans les cantines scolaires.

www.chez.com/lautrinformotion16.html

PHILIPPINES - Novartis a décidé de ne plus utiliser de soja transgénique dans les aliments pour bébés vendus aux Philippines, a annoncé Greenpeace. En août dernier, cette association avait trouvé des proportions de soja transgénique de 34 % à 66 % dans ces produits. Novartis avait précisé que selon leurs recherches, "seulement 1 % des 6 % de soja utilisé serait transgénique". Novartis a décidé de chercher de nouveaux fournisseurs de soja aux Philippines. "Il ne s'agit pas d'une question de sécurité", plutôt d'une réponse aux "vœux des consommateurs", a précisé le porte-parole de Novartis.

AFP, 4 octobre 2001

Les Etats-Unis ont sévèrement critiqué les nouvelles propositions de la Commission sur l'étiquetage et la traçabilité (cf.p2). Celles-ci pourraient leur faire perdre 4 milliards \$ d'exportations par an, ont-ils déclarés.

The Independent, 14 août 2001

Contamination

ASSURANCE - Les assureurs refusent d'assurer les producteurs quant aux risques potentiels des OGM : "Ce n'est pas un risque assurable car nous ne sommes pas en mesure d'anticiper les dommages qu'ils sont susceptibles de causer", a déclaré un responsable d'Axa. La position des autres assureurs est identique, confirme la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

AFP, 5 octobre 2001

Législation

FRANCE - Le Conseil d'Etat rejette le recours introduit en septembre 2000 par Greenpeace et la Coordination rurale contre l'Etat pour manquement au respect du principe de précaution après que la DGCCRF eut décelé une contamination de semences de maïs par des OGM que le gouvernement a refusé de détruire. Le conseil d'Etat a estimé que le principe de précaution, tel qu'il est défini par le code rural, n'avait pas été enfreint, du fait de la "très faible proportion de maïs issue de l'espèce Bt11 dans les cultures litigieuses et de l'absence de risque précisément identifié lié à la mise en culture de cette variété", et cela même si, reconnaît-il, le maïs Bt11 n'est pas autorisé. Le ministère de l'Agriculture estime que cet arrêt du Conseil d'Etat, qui fera jurisprudence, pourra contribuer à faire admettre "un seuil d'impureté variétale".

Les Echos, 12 octobre 2001

www.lesechos.fr/secteurs/agro/agro_securite.htm

Inf' VEILLE CITOYENNE
OGM
SUR LES www.infogm.com

Zones sans OGM

FRANCE - Le tribunal administratif de Nice a suspendu les délibérations des conseils municipaux de Signes et Cuers (Var) qui interdisaient les cultures d'OGM sur leur territoire, estimant que "seul le maire était titulaire d'un pouvoir de police lui conférant le droit d'agir au nom de la sécurité et de la protection de ses administrés". Cette décision a été prise à la suite d'une requête de la préfecture du Var. Les délibérations municipales votées avaient été transmises à la préfecture qui avait refusé d'approuver ces décisions, estimant que "seul le ministre de l'Agriculture était compétent pour les questions relatives au contrôle des cultures génétiquement modifiées".

En août, le tribunal administratif de Rennes a suspendu une délibération du conseil municipal de Chasné-sur-Illet (Ille-et-Vilaine) par laquelle la commune demandait à Novartis la fin d'un essai de maïs transgénique sur son territoire. L'unique raison donnée par le Tribunal est que le conseil municipal était incompétent pour prendre un arrêté de police en lieu et place du maire. France Nature Environnement conseille aux Conseils Municipaux de retirer la délibération et d'en voter une nouvelle qui alors

demande au Maire de prendre un arrêté interdisant les cultures d'OGM.

www.france-nature-environnement.org
AFP, 8 octobre 2001

Une nouvelle commune des Alpes maritimes, Mouans-Sartoux, a décidé le 27 juillet 2001, de ne pas autoriser la culture d'OGM sur son territoire.
terresacree.org/maire2.htm

Clonage

ABANDON - L'Institut Roslin, créateur de la brebis clonée Dolly, a décidé d'arrêter ses recherches biotechnologiques appliquées à l'agriculture, car "le climat n'est pas amical", et se consacrera uniquement à la médecine. BBC news, 24 septembre 2001

Actions citoyennes

MORATOIRE - Dans un document intitulé "Environnement et développement durable", les socialistes proposent pour la prochaine législature, le "maintien du moratoire sur les OGM" et le redéploiement des aides de la Politique agricole commune (PAC) "pour une agriculture davantage soucieuse de qualité et d'environnement". Le PS prône également la création d'une "organisation mondiale de l'environnement".
AP, 17 septembre 2001

ah, lisez !

Action

FAO, PAC, OMC: "La Faim justifie les moyens" !

Pour lutter contre la
faim, des échanges
agricoles équitables.

Pourquoi cette campagne?

Aujourd'hui dans le monde, 826 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique, dont 792 millions dans les pays en voie de développement. Deux milliards de personnes sont victimes de carences alimentaires qui altèrent gravement leurs capacités de développement.

Le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) qui s'est tenu à Rome en 1996 a adopté l'objectif de "réduire de moitié d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim". La diminution a été de 8 millions de personnes par an au lieu des 20 millions attendus...

Combien de temps cette situation inacceptable va-t-elle durer ?

Les négociations agricoles de l'OMC qui doivent se tenir au Qatar en novembre risquent d'aggraver la situation. Juste avant, un nouveau SMA se réunira en Italie.

La faim aujourd'hui, un scandale permanent.

Selon Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, "la famine n'est pas le résultat d'un manque de ressources alimentaires, mais d'une mauvaise organisation ou d'une absence de contrôle politique sur les gestionnaires".

Les causes de la faim sont multiples: instabilité politique, conflits, déplacements de population, sanctions internationales, insuffisance dans la conduite des affaires publiques, aléas météorologiques, mauvais résultats agricoles, fragilité des écosystèmes, etc... La faim est parfois même utilisée comme une arme contre les populations civiles, au mépris des conventions internationales.

Les petits agriculteurs, privés de revenus, sont les premiers touchés !

Les 3/4 des 800 millions de personnes sous-alimentés sont des paysans. Leurs produits sont mis directement en concurrence avec des produits issus d'agricultures subventionnées ayant des niveaux de productivité des centaines de fois plus élevés, donc vendus moins chers. Les producteurs, qui ont besoin de vendre une partie de leur production pour assurer les dépenses incompressibles de leur famille (nourriture, médecin, école, vêtements...), sont donc contraints de baisser leur

prix et de vendre une plus grande partie de leur production. Ce qu'ils gardent pour leur famille devient insuffisant pour la nourrir correctement.

Concurrence entre viande locale et viande importée .

A Abidjan (Côte d'Ivoire), le boeuf produit localement est vendu 1205 FCFA, plus cher que le boeuf européen, vendu 1035 FCFA seulement alors qu'il a pourtant coûté à la production 1740 FCFA ! Ce sont les subventions versées par l'Europe à son agriculture qui sont responsables de cette concurrence déloyale.

Soutenir les prix de vente des agriculteurs est la seule possibilité à la portée des pays en voie de développement. Encore faut-il que l'OMC leur laisse le droit de se protéger des importations à bas prix ! De surcroît, les surplus générés par l'agriculture européenne sont vendus à l'étranger à des prix modiques, voire donnés sous forme d'aide

alimentaire. Pendant la crise de la vache folle, la viande européenne était vendue 2 FRANCS le kilo au Nigéria (Site internet de Solagral) ! Les produits locaux des pays du Sud ne peuvent dès lors plus être compétitifs.

La "Qatar" strophe !

L'accord de l'OMC relatif à l'agriculture a pour objectif de libéraliser le commerce des produits agricoles, notamment par la réduction des barrières douanières et de certaines formes de soutien à l'agriculture jugées déloyales: soutien aux exportations, régulation des prix. Les pays en voie de développement tirent un bilan extrêmement négatif de l'application de l'accord agricole. Pour les pays du Nord il s'agit de conserver par tous les moyens le soutien à l'exportation de leurs produits agricoles, quelles qu'en soient les conséquences pour les agriculteurs du Sud. En résumé, ils veulent qu'on leur accorde ce qu'ils refusent aux autres !

Concurrence déloyale...

Entre le paysan sénégalais qui repique à la main son demi-hectare de riz et l'exploitant agricole de Caroline du Nord qui sème chaque année sur une centaine d'hectares, le différentiel de productivité du travail est au minimum de l'ordre de 1 à 100 ! Comment, dans de telles conditions, l'agriculteur sénégalais aurait-il la moindre chance de survivre à une mise en concurrence ?

tempête de délibérations ●●●●●●●●●●

Saint Andéol de
Clerguemort
Conseil municipal
du 27 octobre 2001

Début de la séance 17 heures

Sont présents :

Mesdames Chapelle;
Girod; Roux.

Messieurs Mathieu;
Pellecier; Brasseur;
Dautry; Clarisse.

Absent : D. Pit.

Secrétaire de séance :
Monsieur Dautry.

Modification des statuts du SIVOM du Mont Lozère lui accordant compétence en matière d'aménagement touristique : La question est soulevée par l'aménagement de la cascade de Runes, lieu touristique de haute dangerosité dont la sécurisation est confiée au SIVOM. Il ressort après discussion que ce cas d'espèce conduit le Conseil à prendre une délibération donnant de nouvelles compétences au SIVOM en matière d'aménagement touristique, délibération prise à l'unanimité.

Subvention aux Ecoles de Saint Frézal et du Collet de Dèze : Délibération est prise d'accorder une subvention de 200 francs par enfant scolarisé soit 1200 francs pour le Collet de Dèze et 1000 francs pour Saint Frézal.

Travaux de réfection des enduits de la façade sud de l'ancienne école du Cros. Les travaux ont finalement pu se réaliser dans la suite du précédent chantier. Il est donc pris

une délibération modifiant de 6000 francs en plus le montant initial des travaux. Une rallonge de subvention sera demandée au PNC. Reste un chantier visant à régler le problème du drainage de l'eau autour de l'ancienne école, ce chantier sera programmé l'année prochaine.

Le Percepteur demande que soient corrigés divers postes budgétaires :
+ 1000 francs au poste EDF

+ 2000 francs pour fournitures administratives

+ 1000 francs au poste des cotisations municipales

+ 1333 francs au poste des intérêts sur emprunts, les recettes de la Mairie équilibrant très bien ces modifications.

Délibération est donc prise pour que ces corrections soient effectuées.

Questions diverses :

Sont évoqués les chantiers de construction de murs

- au Cros avec un appui de mur qui s'est trouvé par inadvertance mal situé,

- à Poussiels dont le chantier devrait commencer sous peu,

- au Lauzas dont on est sans nouvelles.

La participation de la Commune au ramassage scolaire s'élève à 682 francs par an et par élève soit pour 6 élèves 4092 francs.

Lecture est donnée de la réponse de la Préfecture faite à la délibération relative aux dégâts du gibier, ses services renvoyant vers le PNC et

gibier, ses services renvoyant vers le PNC et la chasse pour ce qui est de la régulation et vers la Fédération des Chasseurs et de ses techniciens pour ce qui est des dégâts et de leur prévention.

Plus aucune question n'étant à débattre, la séance est levée à 19 heures.

Saint Maurice de
Ventalon
du 31 Août 2001

■ Absents excusés: Mme Sanchez et M. Richard.

La lecture du compte-rendu du 9 juillet 2001 a été adopté à l'unanimité.

Elections sénatoriales:

Election du délégué titulaire : Mme. Dubois M-J se présente seule et obtient 6 voix sur 8 exprimées pour 8 votants (1 bulletin blanc et 1 bulletin nul). Elue au 1er tour à la majorité absolue.

Elections des délégués suppléants : M. Cros Pierre, 1er suppléant, M. Velay JP, 2ème suppléant et Van Der Steen J-M. 3ème suppléant élus au 1er tour à la majorité absolue à 6 voix pour.

Félicitation à notre grande électricienne et à ses suppléants.

Félicitation à notre grande électricienne et à ses suppléants.

Félicitation à notre grande électricienne et à ses suppléants.

Délibérations

Servitude Bouchoucha :

Le conseil approuve la convention de servitude d'utilité publique passée entre la commune et Mme Bouchoucha pour le passage d'une conduite de rejets d'effluents sur son terrain et désigne M. Van

Der Steen pour représenter la Mairie dans l'acte administratif.

Achat de terrains à Masméjean:

Le conseil décide d'acheter des parties de parcelles à Masméjean afin de faciliter la desserte:

- à M. et Mme Vernaujou la route et son bas-côté, le prix fixé étant le montant de leur taxe foncière bâtie et non-bâtie pour l'année 2001

- à MM. Romieux et Metge, un terrain en échange des travaux pour l'aménager en parking communal.

Pays des Cévennes:

M. Cros est désigné représentant la commune à l'Association pour l'émergence d'un Pays Cévennes.

Questions diverses:

Une rencontre a eu lieu à l'école de la Vialasse avec le PNC pour envisager une rénovation de cette habitation. Un dossier est mis à l'étude.

Une visite sur la 2ème source du Masmin, implantée sur la propriété de M. Heller a permis de constater que le débit est important. Un périmètre de sécurité mieux défini et plus étendu sera mis en place.

Le concours de boules organisé le 11 août dans le village de St Maurice a connu un succès important. 37 doublettes se sont affrontées sur les terrains gracieusement prêtés par Mme Richard et M. André. Le bénéficiaire

la journée (2274,10 F) a été versé à l'association "Montjoie". Les dotations offertes par M. Platon, conseiller général et M. Pujol Gérard de Masméjean ont été très appréciées.

Une lettre de la famille Bouchoucha concernant notamment la propreté du village de St Maurice de Ventalon entraîne une discussion du conseil. L'idée d'une opération de type village fleurie ou journée embellissement du village pourrait être mise sur pied. Une réflexion est engagée. Le rebouchage définitif des tranchées d'assainissement pourrait être l'occasion de "mettre à neuf" le village et cela de façon durable. ■

Saint Maurice de Ventalon
du 17 septembre 2001

Absents excusés : Mme Sanchez, MM. Cros et Velay.

Achat engin de déneigement:

Le conseil décide d'acheter un nouvel engin de déneigement car le "Latil" ne pourra être mis aux nouvelles normes. Il est envisagé d'acheter un engin de type "Unimog Mercedes" de 100 cv avec une étrave transformable KLC 3. Le conseil décide de demander les subventions suivantes d'adopter le financement suivant et et d'inscrire la dépense au budget primitif 2002 :
Montant de la dépense TTC : 250 000 F

(3811,25 Euros)
DGE:
125 418.06F (19119,86 Euros)
PED 2002
41806.02 F (6373,29 Euros)
Fonds propres:
82 775.92 F (12619,11 Euros)

Le problème de l'hiver 2001/2002 reste entier : il faudrait trouver une personne pouvant mettre son véhicule à la disposition de la commune, sous réserve que les transformations obligatoires ne soient pas trop onéreuses. ■

Saint Maurice de Ventalon
du 21 septembre 2001

Absent excusé : M. Richard.
Le conseil approuve le compte-rendu du 31 août 2001 et du 17 septembre 2001 à l'unanimité.

Dégâts des sangliers:

Le conseil prend la délibération suivante :
Que le paiement de l'intégralité des travaux de remise en état soit systématique et généralisé, quelle que soit la nature des dégâts.

Qu'une concertation efficace soit mise en place entre les divers acteurs concertés (O.N.F, P.N.C, Préfecture, Ass. Cynégétiques, Commission cynégétique, Fédération de la Chasse, particuliers, propriétaires). Cette concertation permettrait enfin de programmer une diminution de ces animaux pour retrouver un équilibre dans le temps

le plus réduit possible. Le conseil municipal met en garde les organismes chargés de la chasse et de la protection de la nature de notre département, contre les dérives possibles provoquées par la colère de la population.

Virement de crédit:

Le conseil décide de transférer du programme d'investissement de l'assainissement et ce pour régler la facture de M. Rouvière la somme équivalente au montant des travaux d'extension d'AEP de Masméjean, du mur de l'école et de la création du parking communal.

Tarif eau 2002 :

Une augmentation du tarif de l'eau est nécessaire pour atteindre un coût de 10 F/m³ sur une moyenne de 100 m³ afin de pouvoir prétendre aux subventions maximales sur les projets futurs A.E.P et assainissement.

Abonnement compteur : 61 Euros (400,13 F) ; 0 à 25 m³ : 2.30 Euros (15.09 F); 26 à 50 m³ : 0.61Euros (4 F); 51 à 100 m³ : 0.46 Euros (3.01 F) 76 à 100 m³ : 0.31 Euros (2.03 F); au delà de 101 m³ : 0,15 Euros (0.98 F). Une taxe d'assainissement est fixée au forfait de 15.24 Euros (100 F) par an pour les habitants du bourg de St Maurice.

Engin de déneigement:

Le conseil décide de tenter de demander une subvention à la Région, pour l'achat de l'engin de déneigement décidé le 17 septembre 2001. Le Latil est passé au contrôle

est passé au contrôle technique, nous ne connaissons pas le résultat à ce jour.

De toutes façons, des frais seront à prévoir : boîte transfert, feux de gabarit et éclairage pour qu'il puisse circuler cet hiver. En fonction du résultat du passage aux Mines, la situation pour le déneigement sera étudiée à la prochaine réunion du C.M.

Mas de la Barque:

Le conseil approuve les propositions du Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement du Mont Lozère fixant les tarifs pour les secours des skieurs au Mas de la Barque.

Contrats Verts:

Le conseil décide d'octroyer une subvention de 3500 F aux Contrats Verts pour l'année 2001.

Prévention Routière:

Le conseil désigne Mmes Aufour et Buisson comme correspondantes municipales respectivement titulaire et suppléante, de Prévention Routière.

Information:

Les paiements des redevances "Eau" et "Ordures Ménagères" sont à envoyer à la perception du Pont de Montvert et non en mairie. Merci !

Election des assesseurs des tribunaux paritaires de baux ruraux:

Les propriétaires bailleurs et les preneurs à ferme doivent se faire inscrire sur la liste électorale avant le 3 décembre 2001, en Mairie.

tempête de délibérations

Saint Frézal de
Ventalon
Conseil municipal
du 03 septembre 2001

Présents : Mmes
BRUGUES M. -
GOURDON V. - VIDAL
L. - SALMERON F. -
LEVEL A.
MM. PASSEBOIS E. -
LIEBER J-C. - JALAT F.
- HUGON J.
Absente excusée : Mme
COLOMBAT S. - Absent
: M. MAURIN T.
Secrétaire : Mme
SALMERON Fabienne

Compte rendu de la
réunion de la Commission
tourisme qui a eu lieu ce
même jour à 15 heures à
la Mairie.

Sujets évoqués : les
projets de l'Association
"Coeur des Cèvennes"
(Compte rendu par
Valérie Gourdon). La
réhabilitation de la voie
C.F.D. (Compte rendu
par Anne Level)

ORDRE DU JOUR:

Maison Barral:

Elle est estimée par le
service des Domaines à
502 000 F. Maison et
terrain (jardin) compris.
Les réparations et
aménagement intérieurs
sont estimés à 150000F
(faire effectuer devis par
artisans).

Conclusion - Cette
acquisition pourrait être
intéressante pour notre
commune qui, compte
tenu des subventions
envisageables ferait une
"opération blanche" (le
loyer permettrait de
rembourser l'emprunt).
Après discussion l'achat
est décidé.

Ordures ménagères :

Après l'inventaire des
tables d'hôtes et des gîtes
on se pose la question de
la taxation de leurs O.M.
A réfléchir à ce problème.

Transports scolaires:

Stéphanie Corbier
demande que nous la
soutenions dans ses
démarches pour obtenir
une indemnité pour le
transport scolaire de ses
enfants - accord de
principe.

Les nouvelles dispositions
de l'éducation nationale
imposent à l'école des
Abris, pour ses sorties,
un grand car (par rapport
au nombre d'enfants) mais
ce car ne peut pas
descendre jusqu'aux
Abris et les enfants sont
obligés de faire les trajets
à pied Les Abris -
L'Ayrolle et L'Ayrolle -
Les Abris. De plus ce car
imposé a un coût plus
élevé et donc une charge
financière supplémentaire
pour notre commune donc
nous aimerions avec
l'accord de l'éducation
nationale le conseil d'école
et les parents revenir au
minibus (plusieurs
solutions sont
envisageables).

Sécurité routière :

Décision : arrêté
municipal, limitation de
vitesse dans tous les
hameaux de St-Frézal à
30 km au lieu de 50 Km.

Sentier du Viala - Carmenon:

Après la demande de M.
Corcoral la commune veut
bien accéder à cette
demande mais ne veut
engager aucune dépense
pour cette opération.

Elections sénatoriales:

Elections sénatoriales:

Le 23 septembre Jean-
Claude LIEBER sera le
délégué titulaire choisi par
le Conseil Municipal.

Visite du Préfet :

Il viendrait inaugurer
l'Ayrolle. Une date sera
annoncée.

8 - Prochain Conseil
Municipal : le 28
septembre 2001 à 20 H
30

Prochains bureaux : C.M.
: le 05 Novembre 2001 à
18 H et le 10 décembre
2001 à 18 H. ■

Saint Frézal de
Ventalon
Conseil Municipal
du 28 septembre 2001

Présents:

PASSEBOIS
Etienne, Maire.
LIEBER Jean-
Claude, premier adjoint.
HUGON Jacques,
deuxième adjoint.
BRUGUÈS
Maryse, troisième adjoint.
M m e s

COLOMBAT Sandrine,
GOURDON Valérie,
SALMERON Fabienne,
VIDAL Laurence et M.
MAURIN Thierry.

Absents excusés:

LEVEL Anne, qui
donne pouvoir à Mme
Maryse BRUGUÈS.

JALAT Frédéric,
qui donne pouvoir à M.
Etienne PASSEBOIS.

Secrétaire de séance:
Sandrine COLOMBAT.

ORDRE DU JOUR

■ Commentaires sur les comptes rendus des séances des 29 Juin et 03

comptes rendus des séances des 29 Juin et 03 Septembre 2001 et des commissions CFD et tourisme.

Séance du 29 Juin:
pas de commentaire. Le
compte rendu est adopté à
l'unanimité.

Séance du 03
Septembre: A noter d'une
part l'intervention de M.
LIEBER à propos de la
voie du CFD, qui souhaite
que cette réhabilitation
débouche sur "une
chaussée intégrée dans le
paysage avec entretien des
acacias qui la bordent", et
d'autre part l'évocation de
la possibilité de mise en
place d'une taxe de séjour
afin de financer un futur
office de tourisme. Ces
précisions apportées, le
compte rendu est adopté à
l'unanimité.

Les comptes-
rendus des commissions
sont également adoptés à
l'unanimité.

■ Vote du budget supplémentaire 2001.

Jean-Claude
Lieber, présente ce budget.
Il rappelle que celui-ci
constitue plus un
ajustement par rapport au
budget primitif, qu'une
nouvelle orientation. La
seule nouveauté
importante se trouve en
investissement avec
l'inscription de l'achat de
la maison Barral.

● Budget général.

Fonctionnement.

Dépenses : Déjà voté:
1.235.743,00 F; Nouveaux
crédits: 21.300,00 F; Total
budget: 1.257.043,00 F;
Total réalisé: 775.614,38
F; Différence:
481.428,62F.

A noter: Charges à
caractère général: +
72.600,00 F .

Charges de personnel: +
2.700,00 F

Virement section
investissement: -
75.560,00 F.

Autres charges gestion
courante: + 22.660,00 F.

Charges financières: +
2.900,00 F.

Charges exceptionnelles: -
4.000,00 F.

Recettes : Déjà voté:
1.235.743,00 F; Nouveaux
crédits: 21.300,00 F; Total
budget: 1.257.043,00 F;
Total réalisé: 846.043,00
F; Différence:
410.989,14F.

A noter: Produit des
services: + 9.000 F
(remboursement Barral).

Impôts et taxes: +
1.500,00 F. (taux faibles).

Dotations et participations:
+ 10.200,00 F.

Autres produits de gestion
courante: + 600,00 F.

Investissement.

Dépenses: Déjà voté:
1.035.561,00 F; Nouveaux
crédits: 471.363,00 F;
Total budget:
1.506.924,00 F; Total
réalisé: 259.215,06 F;
Différence:
1.247.708,94F.

A noter: Le Conseil, à
l'unanimité, adopte ce
budget supplémentaire
général 2000 et signe les
différents documents.

Immobilisations
corporelles: +
405.000,00F (acquisition
maison Barral: +
665.000,00 F; acquisition
terrains Teissier: -
260.000,00 F, cette
dernière opération ne
pouvant se faire en 2001).

Immobilisations en cours:
+ 66.363,00 F (les travaux
du Temple restent inscrits
alors qu'ils ne se feront
qu'en 2002; à voir).

Recettes: Déjà voté:
1.035.561,00 F; Nouveaux
crédits: 471.363,00 F;

Total budget: 3.900,00 F.
Total
réalisé: 271.267,25 F;
Différence:
1.235.656,75F.

A noter: Virement
de la section
fonctionnement: -
75.560,00F.

Dotations fonds divers
réserves: + 1.954,00 F
(Fonds compensation
TVA).

S u b v e n t i o n s
d'investissement: +
412.969,00 F.

Emprunts et dettes
assimilés: + 132.000,00 F.

Il est souligné le
surcoût énorme lié à la
configuration du terrain
pour les infrastructures et
terrassements de l'Ayrolle.
Les aides par contre sont
uniformes que le terrain
soit plat ou accidenté !
Une demande d'aide
exceptionnelle auprès de
la Préfecture est envisagée
pour compenser cette
dépense supplémentaire.

Pour ce qui est de
l'achat de la propriété
BARRAL, il est précisé
qu'il s'agit d'une
opération blanche puisque
les loyers rembourseront
l'emprunt.

Le Conseil, à
l'unanimité, adopte ce
budget supplémentaire
général 2000 et signe les
différents documents.

Budget supplémentaire Caisse des Écoles.

Fonctionnement.

Dépenses: Déjà voté:
186.330,00 F; Nouveaux
crédits: 5.710,00 F; Total
budget: 192.040,00 F;
Total réalisé: 140.615,06
F; Différence: 51.424,94
F.

A noter: Charges à
caractère général: +

Charges de personnel: +
1.810,00 F.

Recettes: Déjà voté:
186.330,00 F; Nouveaux
crédits: 5.710,00 F; Total
budget: 192.040,00 F;
Total réalisé: 192.290,24 F;
Différence: 172.749,76 F.

A noter: Dotations
et participations: +
5.160,00 F.

Produits exceptionnels: +
550,00 F (remboursement
dégâts orage sur
chaudière).

Il y a un certain
nombre d'impayés à la
cantine. Il est évoqué de
fonctionner différemment:
soit par paiement à
l'avance, soit par un
système de tickets, qui
éviterait ces retards dans
les règlements des sommes
dues.

Par ailleurs, il est
signalé l'augmentation du
coût des denrées
alimentaires.

Enfin, on rappelle
que l'emploi d'une aide
maternelle à plein temps a
un coût, mais c'est le
choix unanime du conseil
pour maintenir une école
de qualité.

Investissement.

Inchangé

Budget

supplémentaire adopté à
l'unanimité et signé par
l'ensemble du Conseil.

Une délibération
est prise à l'unanimité
pour le paiement des
indemnités allouées aux
différents percepteurs qui
se sont succédé à la
Trésorerie du Collet de
Dèze durant cette année
2001.

Problème du parking SOUSTELLE.

Au moment où
l'on devait procéder à la

signature de l'acte, il a été
constaté une erreur de
cadastrage et de superficie.

Le Conseil mandate
M. le Maire pour
demander des
éclaircissements auprès du
géomètre.

Cantine scolaire.

M. le Maire informe le
conseil d'un changement
de personnel à la cantine
scolaire.

Maison et propriété Bernaz.

Cette propriété est à
vendre. Ce serait une
opération intéressante pour
la commune, les terrains
joutant la mairie. A
étudier.

Visite de M. le Préfet de la Lozère.

M. le Préfet accompagné
de M. le Sous-Préfet, nous
rendra visite le mercredi 10
octobre. Il visitera
l'Ayrolle vers midi. M.
Platon, Conseiller Général
est également invité.

Questions diverses.

Programme routier 2002.

Ce programme doit
être rapidement élaboré. La
réparation de la voie des
Espérelles est envisagée
(réfection totale ou
partielle, selon devis). Il est
décidé de ne pas participer
au programme cantonal.

Programme AEP.

Par ailleurs, J-CI.
Lieber, souhaite que le
programme des AEP de
mise en conformité des
captages, du renforcement
et de l'extension de
certaines adductions soit
relancé. Une étude
adduction par adduction
permettra de déterminer un
ordre d'urgence. Accord
de l'ensemble du conseil.

du montant des travaux (2).

Vous avez dans ce cas une contrainte de plafond de ressources pour les locataires, plafonds qui ne sont pas si faibles que cela.

L'engagement à louer est de 10 ans, réduit à 5 ans si au bout de cette date vous désirez y loger vous-même.

Les locataires ont droit à l'A.P.L.

. Si vous réalisez un Logement d'Insertion Privé (L.I.P.) (logement des personnes défavorisées)

Le logement est obligatoirement conventionné et le loyer maximum annuel est fixé à 165 F le m² de surface corrigée.

L'aide de l'ANAH s'élève à 60 % du montant des travaux (2).

Vous obtiendrez une aide supplémentaire de 20.000F par logement, si celui-ci est vacant depuis le 01-04-98 au moins.

Là aussi un plafond de ressources est fixé pour les locataires.

L'APL sera d'autant plus forte que les ressources sont faibles: vous pouvez les toucher directement de la CAF (ou de la MSA) et être ainsi assuré du paiement. Les locataires à faible revenus bénéficient d'aides pour les frais de location. Ainsi, un propriétaire qui loue à des personnes économiquement faibles est plus protégé que s'il loue à des personnes économiquement moyennes car celles-ci

n'auront pas droit aux aides et il faudra les mettre au tribunal en cas d'impayés.

Le propriétaire peut aussi prendre une assurance pour les impayés et en déduire le montant de ses revenus fonciers.

Le propriétaire a aussi la possibilité de se dégager des soucis de la location en confiant son logement à une association agréée par la Préfecture pour sous-louer. Il en existe 4 en Lozère.

. Si vous êtes un propriétaire non imposable et que vous avez besoin d'effectuer une petite rénovation dans le local que vous louez (ou allez louer), vous pouvez bénéficier de l'ANAH social (ex: changement de chauffage central).

La subvention financera 70% des travaux limité à 40.000 F par logement + 10.000 F si le logement est vacant depuis le 01-04-98.

. Les autres opérations Elles sont subventionnées à hauteur de 25% du montant des travaux.

Si vous êtes un propriétaire à faibles revenus, vous pouvez cumuler les subventions avec un prêt conventionné locatif; le logement doit être achevé depuis au moins 10 ans. Le prêt est accordé pour des travaux de mise en conformité aux normes minimales d'habitabilité qui bénéficieront d'une TVA à 5,5%. Le montant du prêt peut aller à 90% du prix de vente limité à 5.870 F /

Le bail à réhabilitation

. C'est un contrat qui lie un propriétaire et un preneur (personne morale intervenant dans le domaine du logement).

. Le propriétaire loue son immeuble, pour au moins 12 ans, à charge pour le preneur d'y réaliser des travaux, permettant l'occupation, en location, à usage principal d'habitation.

. Un autre contrat lie le preneur et l'occupant (le locataire), mais aucun lien juridique n'existe entre le propriétaire et l'occupant (le locataire).

. La valeur des travaux de construction, de reconstruction ou d'agrandissement réalisés par le preneur pour réhabiliter le ou les logements est acquise au propriétaire en fin de bail et ne donne lieu à aucune imposition au titre des revenus fonciers.

. Les aides financières de l'Etat peuvent intervenir pour la réhabilitation des logements. Ces aides sont octroyées au preneur.

m² et doit être d'une durée de 9 ans minimum. Le taux est celui proposé par les banques. Un loyer plafond est exigé.

(1) Interrogez vos élus sur le projet de création d'une OPAH sur le canton...!

(2) Le montant des travaux est plafonné.

travaux est plafonné. La DDE peut vous calculer le montant de la subvention à laquelle vous avez droit dans votre projet, avant tout engagement.

Dossier réalisé par
Ghislaine GUIGNIER

en coup de vent.....

Distinction

Au nom de toute l'équipe, nous félicitons vivement madame **Christine BREGUIBOUL**, exploitante agricole à St Frézal pour avoir remporté une nouvelle fois haut la main, avec son fameux pâté de lapin à l'armagnac, le trophée 2001/2002 de la Lozère Gourmande.

Au revoir

Chers amis et voisins,
Comme vous le savez, nous quittons Saint-Frézal de Ventalon où nous avons été très heureux pendant sept années. C'est une décision prise, en grande partie pour des raisons de prudence liées à nos santés et pour nous rapprocher de nos enfants qui habitent Anduze.
En de nombreuses occasions de rencontres, lors de travaux communs, de chants, de fêtes ou des projections si familiales de "Cineco", souvent conviviales, grâce aux repas, nous avons apprécié l'ambiance chaleureuse (parfois "houlusement chaleureuse") de Saint-Frézal et nous en aurons longtemps la nostalgie.
Le "Vent des Bancelles" compensera notre incapacité à rencontrer chacun pour lui dire "au revoir".
Voici notre future adresse à compter du 15/12/01
Georges et Françoise Pons, Le Village, Corbès.
30140 ANDUZE. ■

